



Bulletin Officiel

N° 5639 Jeudi 28 Juin 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE	25-28
WIFAK BANK	29-31

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS	32
---	----

PAIEMENT DES DIVIDENDES

SIAME	32
SOTUVER	33

REPORT D'UNE ECHEANCE DE PAIEMENT D'ANNUITE

MEUBLATEX	33
-----------	----

ASSEMBLEE GENERALE

SODEK-SICAR -AGO-	34
-------------------	----

PROJET DE RESOLUTIONS

SODEK-SICAR -AGO-	35-36
-------------------	-------

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

37-38

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2017

- SOCIETE CARTHAGE MEDICAL -SA CARTHAGE MED-
- SODEK-SICAR

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
		TMM + 2,00%	
B	7 ans dont 2 ans	8,50% et/ou	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
	de grâce	TMM + 2,25%	

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « **BNA Subordonné 2018-1** »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations subordonnées seront nominatives.

Catégorie des titres :

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

Paie ment:

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (Taux variable) :

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III. Renseignements généraux

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres : Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

➤ Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.Bnacapitaux.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

But de l'émission : ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

Dénomination de l'emprunt : « ABC TUNISIE 2018-01 ».

Montant : 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

Cotation en Bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n° **17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.

Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE

« ATL 2018-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

Dénomination de l'emprunt : « ATL 2018-1 ».

Montant : **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Taux d'intérêts :

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

Cotation en Bourse : L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis**Registre de Commerce:** B132611999**Matricule fiscal:** 000MA 647746R**« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باست ليز »****Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION (**)**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

() REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » « 2018-01 إصدارات باست ليز » dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La **1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.**

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médenine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »

»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 31/07/2025 à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

AVIS DE SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

**Manufacture de Panneaux Bois du Sud
- MPBS -**

Siège social : Route de Gabes Km 1,5 -Sfax-

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **09 juin 2018**, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **676 500 dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **338 250 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 2 dinars chacune, pour le porter ainsi de **13 530 000 dinars à 14 206 500 dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **676 500 dinars**, par incorporation du compte de la réserve spéciale de réinvestissement pour un montant de 650 000 dinars et par l'incorporation d'une partie des résultats reportés pour un montant de 26 500 dinars, et l'émission de **338 250 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 2 dinars chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour vingt (20) actions anciennes**, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2018.

Le capital sera ainsi porté de **13 530 000 dinars à 14 206 500 dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2018**.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **05 juillet 2018**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **05 juillet 2018**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **05 juillet 2018**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **05 juillet 2018**.

2018 - AS - 6186

AVIS DE SOCIETES

Paiement des Dividendes

Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME »
Siège social : Zone Industrielle 8030--Grombalia

Les Actionnaires de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques « SIAME » sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 Mai 2018 a décidé la distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2017.

Le dividende s'élève à 0,100 Dinars (Cent Millimes) par action de nominal 1 Dinar.

La mise en paiement s'effectuera aux guichets de Tunisie Clearing à partir du 16 Juillet 2018.

2018 - AS - 6193

AVIS DE SOCIETES

Païement des Dividendes

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – BirMcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries (SOTUVER) porte à la connaissance de ses Actionnaires qu'en vertu de la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 juin 2018, les dividendes relatifs à l'exercice 2017 sont fixés à deux cent soixante millimes (0,260 dinar soit 26% du nominal) par action contre deux cent vingt millimes (0,220 dinar) en 2016 soit une évolution de 18%.

Conformément aux stipulations de cette résolution, les dividendes seront payés à partir du 27 juillet 2018.

2018 - AS - 6188

AVIS DE SOCIETES

**REPORT D'UNE ECHEANCE
DE PAIEMENT D'ANNUITE**

MEUBLATEX SA

Siège social : Route de Tunis- ElHamada Kébira -4011 Hammam Sousse-

La société MEUBLATEX SA informe les détenteurs d'obligations émises dans le cadre de l'emprunt obligataire « Meublatex 2015 » visé par le CMF en date du 28/04/2016 sous le n°16-938, **du report au 31/07/2018 du paiement de la deuxième échéance de l'emprunt** initialement prévue pour le 02/07/2018.

Les montants non payés à l'échéance du 02/07/2018, donneront lieu à un règlement d'intérêts au taux d'émission de l'emprunt, soit 7,85%.

2018 - AS - 6190

بلاغ الشركات

استدعاء للجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقر الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي الطابق الثاني القصرين - 1200

إنّ السّادة المساهمين في رأس مال شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين مدعوون لحضور إجتماع الجلسة العامة العادية و ذلك يوم الخميس 05 جويلية 2018 على الساعة العاشرة صباحا بالمقر الإجتماعي للشركة و ذلك للتداول في المسائل المدرجة بجدول الأعمال التالي:

1. تلاوة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2017
2. تلاوة تقرير مراقب الحسابات العام و الخاص عن السّنة المالية 2017 ،
3. المصادقة على التقرير السنوي لمجلس الإدارة والقوائم المالية للشركة لسنة 2017،
4. إبراء ذمّة أعضاء مجلس الإدارة عن التصرف خلال السنة المالية 2017،
5. تخصيص النتائج للسنة المالية 2017،
6. المصادقة على الاتّفاقيّات المتعلقة بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية،
7. تسمية مراقب حسابات للشركة للسنوات 2018 و 2019 و 2020،
8. تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة للسنة المالية 2018.

بلاغ الشركات

مشروع لوائح الجلسة العامة العادية

شركة التنمية الاقتصادية بالقصرين

المقرّ الإجتماعي : شارع الحبيب بورقيبة قبالة البنك المركزي التونسي - القصرين 1200

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 05 جويلية 2018.

اللائحة الأولى:

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة و التقرير العام لمراقب الحسابات للسنة المالية 2017، قرّرت الجلسة العامة العادية المصادقة على تقرير مجلس الإدارة.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثانية:

بعد الإطلاع على القوائم المالية لسنة 2017 قررت الجلسة العامة العادية المصادقة عليها.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة:

بعد الإطلاع على التقرير الخاص لمراقب الحسابات للسنة المالية 2017، سجّلت الجلسة العامة العادية ما جاء بهذا التقرير.

و تمّت المصادقة على هذه اللائحة

كما صادقت الجلسة على ما جاء بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات فيما يتعلّق بتعهدات الشركة وإلتزاماتها تجاه مسيريه و ذلك طبقا للفصل 200 من مجلّة الشركات التجارية.

اللائحة الرابعة:

قرّرت الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية لسنة 2017 كما وقع اقتراحه ا من طرف مجلس الإدارة على النحو التالي:

- Suite -

النتيجة المخصصة (خسارة) سنة 2017 : (269 153,051) دينار
النتيجة المؤجلة (خسارة) : (269 153,051) دينار

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة:

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة في ما يتعلق بالتصرف خلال السنة المالية 2017.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السادسة:

قررت الجلسة العامة العادية تعيين عضو بهيئة الخبراء المحاسبين للبلاد التونسية مراقب حسابات للشركة للسنوات 2018 و 2019 و 2020.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة السابعة:

قررت الجلسة العامة العادية تحديد منحة حضور عن كل إجتماع مجلس إدارة الذي سينعقد خلال سنة 2017 بالنسبة لكل عضو حاضر بقيمة صافية تبلغ

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

اللائحة الثامنة:

تفوض الجلسة العامة العادية كل النفوذ وكل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو كل شخص مفوض من طرفه للقيام بجميع الإيداعات و النشر التي يقتضيها القانون.

و تمت المصادقة على هذه اللائحة

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	174,577	174,599		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,541	118,557		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,122	101,135		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,654	103,669		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,399	104,412		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,579	15,581		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,020	114,034		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,117	1,117		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,569	102,582		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,603	1,605		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,333	42,337		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,227	57,233		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	128,288	128,506		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	129,761	130,327		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	165,276	166,692		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	598,118	602,877		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	141,288	142,159		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	145,860	146,547		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	147,836	148,217		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	121,714	121,455		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	130,579	131,347		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	180,513	180,711		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	103,461	103,608		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	108,637	108,798		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	176,646	177,895		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	154,035	155,401		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,553	115,440		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,437	123,171		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	25,650	25,791		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2390,858	2411,619		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	135,073	136,585		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	163,796	164,928		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	207,009	209,804		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	19,946	20,092		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5437,891	5450,321		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,044	3,048		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,564	2,573		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,308	1,318		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,167		
40	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,231	1,226		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,253	1,245		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	134,625	135,587		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	125,088	125,394		
44	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1036,800	1194,488	1205,014		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,532	12,648		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	11,411	11,525		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
SICAV OBLIGATAIRES								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,686	106,699
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,254	101,266
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,154	103,167
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,103	101,116
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,474	102,489
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,599	105,611
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,979	102,995
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,222	100,233
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,257	102,265
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,645	102,658
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	101,772	101,783
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	105,141	105,156
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,424	103,435
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,392	102,403
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,418	101,431
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,792	102,803
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	100,997	101,010
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	102,258	102,275
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,837	103,848
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,095	101,109
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,250	101,260
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,993	104,005
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,986	100,997
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,449	10,450
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,074	102,084
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,863	101,877
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	103,336	103,348
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,262	10,263

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	65,468	65,736
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	111,246	111,914
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,444	18,447
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	337,129	338,974
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,443	30,470
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2573,496	2583,326
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	78,494	78,926
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,821	56,886
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	121,910	122,511
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	114,346	114,913

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,027	11,006
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,335	12,372
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,121	16,118
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,705	15,872
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,993	17,107
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,200	14,256
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	167,095	167,428
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	153,149	153,447
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,995	9,999
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	130,895	132,167
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	98,088	98,288
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	103,293	103,557
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,858	96,983
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	123,458	124,252
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	101,716	102,423
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,044	11,039
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,857	108,905
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	178,285	179,658

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	125,653	125,208
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,345	113,872
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	127,973	128,526
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	221,507	222,462
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	194,870	195,258
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	163,833	164,510
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,246	26,468
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	157,594	157,108
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	125,433	124,743
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9340,231	9353,385
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,786	83,227
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1088,264	1098,501
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6245,192	6281,572
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5464,063	5509,185
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,350	102,416

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,836	130,563
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 437,700	12 542,523
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison social de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Carthage Médical –SA Carthage MED-
Siège social : Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-

Société Carthage Médical –SA Carthage MED-publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Hichem AJBOUNI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinars)

A C T I F S (Après Audit)			
	NOTES	31 DECEMBRE	
		<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs Immobilisés</u>			
Immobilisations		225 540,198	204 539,698
Incorporelles			
Moins : amortissements		-186 684,233	-129 730,820
	Note 1	38 855,965	74 808,878
Immobilisations Corporelles		35 819 679,704	27 415 189,952
Moins : amortissements		-10 450 374,065	-8 704 753,827
Moins : provisions		-40 000,000	-40 000,000
	Note 2	25 329 305,639	18 670 436,125
Immobilisations Financières	Note 3	357 725,854	357 725,854
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>		25 725 887,458	19 102 970,857
Autres Actifs non courants		0,000	0,000
<u>Total des Actifs Non Courants</u>		25 725 887,458	19 102 970,857
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		636 556,787	620 836,119
Moins : provisions		-32 806,193	-21 176,190
	Note 4	603 750,594	599 659,929
Clients et comptes rattachés		9 971 070,269	9 549 415,130
Moins: provisions		-1 072 739,822	-802 413,241
	Note 5	8 898 330,447	8 747 001,889
Autres actifs courants		676 964,205	950 076,492
Moins: provisions		-6 000,000	-6 000,000
	Note 6	670 964,205	944 076,492
Placements et autres actifs financiers		160 146,132	124,296
Moins: provisions		-160 039,536	0,000
	Note 7	106,596	124,296
Liquidités et équivalents de liquidités	Note 8	262 324,756	283 463,905
<u>Total des Actifs Courants</u>		10 435 476,598	10 574 326,511
TOTAL DES ACTIFS		36 161 364,056	29 677 297,368

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

(Après Audit)

		NOTES	31 DECEMBRE	
			<u>2017</u>	<u>2016</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital social	Note I-1		9 600 000,000	9 600 000,000
Résultats reportés			-5 661 222,215	-3 667 019,500
Résérve Spéciale de Réévaluation			7 862 750,000	0,000
Total Capitaux propres			11 801 527,785	5 932 980,500
avant Résultat de l'exercice				
Résultat de l'exercice	Etat de Résultat		-1 193 905,161	-1 994 202,715
Total Capitaux propres		Note 9	10 607 622,624	3 938 777,785
avant affectation				
<u>PASSIFS</u>				
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>				
Emprunts	Note 10		10 456 030,384	12 648 321,644
Autres passifs financiers	Note 11		102 411,000	102 411,000
Total des Passifs non courants			10 558 441,384	12 750 732,644
<u>PASSIFS COURANTS</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 12		4 088 426,167	3 838 093,324
Autres passifs courants	Note 13		6 997 543,445	5 307 497,565
Autres passifs financiers	Note 14		3 105 063,795	3 043 731,353
Concours bancaires	Note 8		804 266,641	798 464,697
Total des Passifs Courants			14 995 300,048	12 987 786,939
Total des Passifs			25 553 741,432	25 738 519,583
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			36 161 364,056	29 677 297,368

ETAT DE RESULTAT

(Après Audit)

(exprimé en dinars)

		NOTES	31 DECEMBRE	
			2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus nets	Note 15		12 734 890,356	12 225 642,384
Autres produits d'exploitation	Note 16		55 147,152	49 049,634
Total des Produits d'exploitation			12 790 037,508	12 274 692,018
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats consommés	Note 17		5 474 236,078	5 490 162,968
Achats d'approvisionnement consommés	Note 18		1 041 829,002	843 444,184
Charges de personnel	Note 19		3 298 609,366	3 113 655,672
Dotations aux amort.,aux résorptions et aux provisions	Note 20		2 274 178,181	3 043 259,175
Autres charges d'exploitation	Note 21		1 201 780,998	943 680,634
Total des Charges d'exploitation		ANNEXE I	13 290 633,625	13 434 202,633
RESULTAT D'EXPLOITATION			-500 596,117	-1 159 510,615
Charges financières nettes	Note 22		-678 494,415	-803 661,193
Produits de placement	Note 23		1 206,637	13 366,041
Autres gains ordinaires	Note 24		3 925,213	1 005,144
Autres pertes ordinaires	Note 25		-6 598,877	-18 722,201
Résultat des activités ordinaires avant impôt			-1 180 557,559	-1 967 522,824
Impôt sur les Sociétés	T.D.R.F / ANNEXE D		-13 347,602	-25 679,891
Résultat des activités ordinaires après impôt			-1 193 905,161	-1 993 202,715
Eléments extraordinaires			0,000	-1 000,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-1 193 905,161	-1 994 202,715

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Après Audit)

(exprimé en dinars)

	NOTES	31 Décembre	
		2017	2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	ANNEXE F	17 711 465,685	12 914 195,005
Sommes versés aux fournisseurs & autres créditeurs	ANNEXE F	-7 587 505,211	-7 598 494,248
Sommes versés au prsonnel & organismes sociaux	ANNEXE F	-2 902 385,069	-2 463 493,425
Encaissements/Décaissements des autres débiteurs	ANNEXE F	0,000	-16 402,606
Encaissements/Décaissements des autres créditeurs	ANNEXE F	-3 749 543,684	-1 242 312,395
Intérêts payés	ANNEXE F	-30 665,243	-17 211,925
Produits des placements et intérêts reçus	ANNEXE F	31 024,244	71 417,714
Impôts payés	ANNEXE F	-312 635,286	-668 001,802
Restitution Crédit de TVA	ANNEXE F	309 422,775	434 403,516
Flux de trésorerie affectés à de l'exploitation		3 469 178,211	1 414 099,834
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissement s/acquisition d'immob.corp.& incorpor.	ANNEXE F	-529 425,851	-266 035,044
Encaissement provenant de la cession d'immob.corp.& incorpor.		0,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immob. financières		0,000	-8 164,907
Encaissement provenant de la cession d'immob. financières		0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-529 425,851	-274 199,951
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0,000	0,000
Dividendes & autres distributions		0,000	0,000
Encaissements d'Emprunts à Court & Long Terme	ANNEXE F	2 551 680,000	2 354 000,000
Rembourssements d'emprunts à Court & Long Terme	ANNEXE F	-4 682 638,818	-3 530 500,113
Inrérêts payés s/Emprunts à Court & Long Terme	ANNEXE F	-653 569,099	-796 332,608
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-2 784 527,917	-1 972 832,721
Incidences des variations des taux de change		0,000	0,000
VARIATION DE TRESORERIE		155 224,443	-832 932,838
Trésorerie au Début de l'exercice		-705 732,182	127 200,656
Trésorerie à la Clôture de l'exercice	Note 8	-550 507.739	-705 732.182

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE & CONVENTIONS COMPTABLES APPLIQUEES

1/ Présentation de la société :

La société **CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL** a été constituée en Février 2008 sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de DT : 1.200.000 divisé en 2400 actions d'une valeur nominale de 500 DT chacune.

L'AGE du 16 Juillet 2011 a porté le capital à DT : 3.500.000 et ce, par la création 4600 actions de DT : 500 chacune.

L'AGE du 1^{er} Juillet 2012 a porté le capital à DT : 7.000.000 et ce, par la création de 7000 actions de DT : 500 chacune.

L'AGE du 24 Février 2013 a porté le capital à DT : 8.500.000 et ce, par la création de 3000 actions de DT : 500 chacune.

L'AGE du 20 Octobre 2013 a porté le capital à DT : 9.600.000 et ce, par la création de 2200 actions de DT : 500 chacune.

La société a pour objet, notamment :

- ❑ *Toutes activités médicales et chirurgicales se rattachant à la création d'un complexe Médico-chirurgical : une Clinique multidisciplinaire, un centre de rééducation fonctionnelle, un check up centre.*
- ❑ *Et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.*

Selon la Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant Loi de l'Investissement, l'activité de la Polyclinique est considérée comme étant une activité de soutien et de ce fait, elle bénéficie de l'imposition des bénéfices provenant de son activité, ainsi que les bénéfices exceptionnels liés à l'activité, à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Notons que *le CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL* est entré en exploitation en Décembre 2013.

Il y a lieu de noter que la société est considérée comme faisant appel public à l'épargne au sens de l'article premier de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché financier, étant donné que le nombre d'actionnaires a dépassé cent (100).

2/ Conventions et méthodes comptables appliquées :

2-1 : Déclaration de conformité

La société déclare l'utilisation des normes comptables tunisiennes comme référentiel pour la préparation et la présentation de ses états financiers.

2-2 : Conventions comptables

Les états financiers sont établis dans l'hypothèse d'une continuité justifiée de l'exploitation et d'une comptabilité d'engagements. Les conventions comptables les plus significatives appliquées par la société sont les suivantes :

a) Convention de l'entité

La société est considérée comme étant une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires.

b) Convention du coût historique

Les biens et services acquis par la société sont comptabilisés à leur coût de transaction, soit le montant effectivement payé ou dû.

c) Convention de la permanence des méthodes

Cette convention exige que les mêmes méthodes de prise en compte, de mesure et de présentation soient utilisées par la société d'une période à l'autre et ce, afin de permettre la comparaison dans le temps de l'information comptable.

d) Convention de l'importance relative

Les états financiers révèlent tous les éléments dont l'importance peut affecter les appréciations ou les décisions.

2-3 : Méthodes Comptables

a) Les Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût :

- ❑ *Le prix d'achat (net de réductions commerciales),*
- ❑ *Les droits et taxes supportés et non récupérables,*
- ❑ *Les frais directs nécessaires pour la mise en marche de l'immobilisation en vue de l'utilisation prévue (commissions et frais d'actes, honoraires des architectes et ingénieurs, frais de démolition et de viabilisation, frais de préparation du site, frais de livraison et de manutention initiaux, frais d'installation et de montage),*
- ❑ *Les intérêts (intercalaires et commissions bancaires) relatifs à des crédits spécifiques contractés pour le financement d'une immobilisation donnée pendant la phase d'investissement.*

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement qui traduit la diminution irréversible de leurs valeurs résultant de l'usage, de l'usure, du changement de technique et de toute autre cause. La dotation aux amortissements de l'exercice est constatée en charges. La méthode d'amortissement pratiquée est la méthode linéaire qui consiste à répartir linéairement le montant amortissable sur la durée d'utilisation normale de l'immobilisation en question.

En 2017, la société a procédé à la révision de certains taux d'amortissement de certaines immobilisations corporelles afin de refléter leur durée d'utilisation économique. Ce changement d'estimation a concerné les constructions dont la durée d'amortissement passe de 20 ans à 50 ans, ainsi que les installations techniques et les équipements médicaux qui seront amortis sur 10 ans au lieu de 7 ans. Conformément à la Norme comptable n°11, relative aux modifications comptables, le changement des taux d'amortissement affectera le résultat de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs.

En ce qui concerne les immobilisations d'une valeur inférieure ou égale à 200DT, elles sont amorties intégralement.

b) Les Stocks

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés. Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduites du coût d'acquisition.

La société comptabilise les flux d'entrée et de sortie des stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent. Selon cette méthode, tous les achats sont considérés provisoirement comme des charges

et les stocks sont déterminés de manière extra-comptable à la date de l'arrêté de la situation comptable suite à un inventaire physique.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Compte tenu de leurs spécificités, les médicaments et produits pharmaceutiques sont gérés selon la méthode du « Premier périmé premier sorti ».

Les articles périmés inventoriés à la date de clôture sont provisionnés à 100% et ne seront retirés du Bilan que sur la base d'un Procès-verbal de destruction élaboré par un huissier de justice et en présence de deux agents de l'administration fiscale.

c) Valeurs réalisables

Les valeurs réalisables se composent notamment des créances renfermant à la fois les prestations fournies par la Polyclinique ainsi que les honoraires des médecins et autres prestataires tels que les pharmacies externes et les laboratoires que la Polyclinique se charge de les recouvrer pour leur compte.

Les créances clients sur les prestations d'autrui sont présentées distinctement parmi la rubrique « Clients & comptes rattachés ». Les dettes leur afférentes sont constatées parmi les « Autres passifs courants ».

Si une incertitude relative au recouvrement des prestations fournies par la Polyclinique prend naissance après la constatation des revenus une provision est constituée pour en tenir compte.

Les hypothèses suivantes sont retenues pour l'estimation des provisions pour dépréciation des créances clients :

- *Les créances libyennes ont été provisionnées à hauteur de 25%.*
- *Les créances impayées remontant à plus que deux années sont provisionnées à 100%.*
- *Les créances impayées transférées au service contentieux pour action en justice sont provisionnées à 50%.*

d) Taxe sur la Valeur Ajoutée

La société est assujettie obligatoire à la TVA sur l'ensemble de ses affaires ; Néanmoins, et vu que certaines ventes de consommables soient exonérées de la TVA, la société est considérée, selon les dispositions du § II-1 de l'article 9 du Code de la TVA, comme assujettie partielle à la TVA. De ce fait, le montant de la TVA dont la déduction est susceptible d'être opérée, est calculé selon un pourcentage résultant du rapport entre les éléments ci-après réalisés durant l'exercice précédent :

Numérateur : Recettes soumises à la TVA majorées de celles qui proviennent de l'exportation des produits ou services passibles de la taxe ou de livraisons faites en suspension de ladite taxe.

Dénominateur : Sommes visées au numérateur, augmentées des recettes provenant d'affaires exonérées ou situées hors du champ d'application de la TVA.

La partie non déductible selon le pourcentage précité constitue ainsi un complément de coût, s'agissant aussi bien d'investissement que de charges d'exploitation.

e) Emprunts

Le principal des emprunts débloqués, est comptabilisé au passif du bilan sous la rubrique « *Passifs non courants* ». La fraction à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges d'intérêts sont constatées à leurs échéances selon les tableaux de remboursement.

f) Revenus

Les revenus se composent du chiffre d'affaires net de toutes remises, rabais et ristournes accordés.

Les prestations de services fournies par la Polyclinique sont constatées à la date de leur réalisation.

Les prestations qui chevauchent entre deux exercices sont arrêtées et constatées parmi les revenus de l'exercice, en attendant leur facturation à la sortie des patients.

II- NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

Note 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES^K

Les immobilisations incorporelles, nettes d'amortissement, s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 38.855,965 contre DT : 74.808,878 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs Brutes 2017	Amortissements	VCN au 31/12/2017	VCN au 31/12/2016
Immob. Incorporelles	225 540,198	-186 684,233	38 855,965	74 808,878

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles s'est élevée à la clôture de l'exercice à DT : 56.953,413 et a été comptabilisée, à juste titre, parmi les charges d'exploitation de l'exercice (ANNEXE A).

Note 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, nettes d'amortissement, s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 25.329.305,639 contre DT : 18.670.436,125 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs Brutes 2017	Amortissements	Provisions	VCN au 31/12/2017	VCN au 31/12/2016
Terrain	3 241 179,581	-	-	3 241 179,581	537 396,581
Constructions	13 132 278,196	-1 334 835,321	-	11 797 442,875	6 758 835,474
Installations Techniques, M&O médicaux	16 424 533,698	-8 045 435,232	-	8 379 098,466	9 321 338,092
Matériel de Transport	177 025,644	-157 713,706	-	19 311,938	43 447,007
Autres Immobilisations corporelles	1 274 244,366	-898 034,409	-	376 209,957	515 219,698
Immob. Corporelles En-cours	1 437 676,161	-	-	1 437 676,161	1 412 216,320
Avances & acomptes s/Commandes Immob.	57 963,627	-	-40 000,000	17 963,627	14 334,082
Immobilisations Corporelles - Leasing	74 778,431	14 355,397	-	60 423,034	67 648,871
Total	35 819 679,704	-10 450 374,065	-40 000,000	25 329 305,639	18 670 436,125

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles s'est élevée à la clôture de l'exercice à DT : 1.762.229,867 et a été comptabilisée, à juste titre, parmi les charges d'exploitation de l'exercice. (ANNEXE A)

^K : Cf. Tableau des Immobilisations Corporelles & Incorporelles en ANNEXE A.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 357.725,854 et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Cautions accordées aux Fournisseurs <i>(Air Liquide-STEG-SONEDE)</i>	57 685,853	57 685,853
Cautions accordées à l'administration fiscale Note 3-1	300 040,001	300 040,001
Total	357 725,854	357 725,854

Note 3-1 : La Polyclinique a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi dont les résultats ont été contestés. L'Arrêté de taxation d'office (A.T.O) numéro 1083 du 17 Février 2016 a fait ressortir des impôts et des pénalités qui ont fait l'objet d'une caution en 2016.

Le jugement fiscal émanant du Tribunal de première instance de Monastir en date du 9 Août 2017, suite à l'audience du 15 Mars 2017, a prononcé l'annulation du contenu de l'A.T.O et de tous ses effets pour vice de forme. L'administration fiscale a interjeté appel à l'encontre de ce jugement dont le sort n'est toujours pas connu à la date de rédaction du présent rapport.

Note 4 : STOCKS

Les stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 603.750,594 contre DT : 599.659,929 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Produits PHARMACIE	626 661,246	613 011,263
Produits ECONOMAT	9 895,541	7 824,856
Total Brut	636 556,787	620 836,119
Provision pour Dépréciation Produits PHARMACIE	(32 275,141)	(21 176,190)
Provision pour Dépréciation Produits ECONOMAT	(531,052)	-
Total Net	603 750,594	599 659,929

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice et ont été évalués au Coût Moyen Pondéré (CMP). Il est à noter, que nous n'avons pas assisté aux opérations d'inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Note 5 : CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde, net de provisions, de DT : 8.898.330,447 contre DT : 8.747.001,889 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016
Clients - Payants	272 917,350	153 918,323
Clients - Créances Radiologie	15 508,292	15 508,292
Clients - CNAM	1 882 449,578	1 915 521,844
Clients - Autres organismes locaux	490 048,942	267 154,873
Clients - Autres organismes étrangers	115 195,845	228 254,393
Clients - Ambassade & Consulat Libye	2 931 891,418	2 931 901,485
Clients – Organismes libyens Trust	739 569,271	739 569,271
Clients - Effets à recevoir	161 630,159	102 562,968
Clients – Créances pour le compte d'autrui	3 183 925,915	3 105 783,442
Clients - Créances douteuses & litigieuses	40 630,948	40 630,948
Clients - Chèques impayés	45 625,389	-
Clients – Créances sur prestations à facturer	91 677,162	48 609,291
Total Brut	9 971 070,269	9 549 415,130
Provision p/ Dépréciation Créances douteuses Note 5-1	-1 016 139,988	-782 052,367
Provision p/ Dépréciation Créances douteuses Note 5-1	-40 630,948	-20 360,874
Provision p/ Dépréciation Chèques impayés Note 5-1	-15 968,886	-
Total Net	8 898 330,447	8 747 001,889

Note 5-1 : Provision p/Dépréciation Clients douteux et litigieux

Les provisions pour dépréciation constatées ont été faites uniquement sur la partie revenant à la Polyclinique.

Les clients libyens (Ambassade, Consulat, TRUST) ont été provisionnés à hauteur de 25%.

Les autres clients dont les créances sont antérieures à 2016 ont été provisionnés à 100%.

Les créances postérieures à 2016 sont provisionnées à 50%.

Pour les chèques impayés, la quote-part de la Polyclinique, estimée à 70%, est provisionnée à hauteur de 50%.

Note 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde débiteur de DT : 670.964,205 contre DT : 944.076,492 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016
Fournisseurs, Avances & acomptes	8 281,630	11 033,803
Fournisseurs, RRR s/ Avoirs à obtenir	-	5 968,493
Personnel, Avance	1 170,222	1 175,000
Personnel, Prestations de soins à recouvrer	2 219,529	1 258,745
Etat, Retenues à la source subie (<i>sans certificats</i>)	56,712	-
Etat, Excédent d'I.S à reporter TDRF / ANNEXE D	376 432,909	281 764,746
Etat, Crédit de TVA (1)	111.384,601	186 481,492
Etat, Restitution Crédit de TVA	-	309 422,775
Actionnaires, Frais d'enregistrement de Cession d'actions	125,540	125,540
Intérêts à recevoir	-	14,413
Charges constatées d'avance	175 490,099	149 006,485
Intérêts constatés d'avance	1 802,963	3 682,650
Impôts constatés d'avance	-	142,350
Total Brut	676 964,205	950 076,492
Provision p/ Dépréciation sur Avance fournisseurs	(6 000,000)	(6 000,000)
Total Net	670 964,205	944 076,492

(1) : La comptabilité de la société, après audit, fait ressortir à la clôture de l'exercice un crédit de TVA de DT : 111.384,601 alors que la déclaration mensuelle du mois de Décembre 2017 dégage un crédit de TVA de DT : 16.410,816 d'où un écart de DT : 94.973,783 qu'il y a lieu de régulariser dans les meilleurs délais.

Note 7 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde débiteur, net de provisions, de DT : 106,596 contre DT : 124,296 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Régies d'avance & Accréditifs	106,596	124,296
Ecart d'inventaire s/ Caisse Note 7-1	160 039,536	-
Total	160 146,132	124,296
Provision p/ Dépréciation Ecart d'inventaire s/Caisse	-160 039,536	-
	106,596	124,296

Note 7-1 : Il s'agit d'un écart sur inventaire de la caisse qui a fait l'objet d'une affaire en justice.

Note 8 : LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde débiteur DT : 262.324,756 contre un solde débiteur de DT : 283.463,905 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	Soldes au 31 Décembre 2017		Soldes au 31 Décembre 2016	
	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
CHEQUES EMIS		255 545,409		130 556,052
CHEQUES A ENCAISSER	89 068,104		60 824,166	
CHEQUES IMPAYES	-		5 944,874	
CHEQUES REMIS A L'ENCAISSEMENT	36 881,018		-	
CHEQUES BLOQUES	1 212,830		-	

TICKETS RESTAURANT	1 771,600		1 800,450	
TPE	837,672			134,000
TOTAL DIVERS	129 771,224	255 545,409	68 569,490	130 690,052
AMEN BANK 204		276 405,387		299 478,122
AMEN BANK 092		272 315,845		368 296,523
AMEN BANK 138	1 336,375		3 760,322	
ZITOUNA BANK	37 870,465		3 201,732	
BIAT	3 660,378		-	
TOTAL BANQUES	42 867,218	548 721,232	6 962,054	667 774,645
CAISSE DEPENSES	837,462		582,122	
CAISSE REGL. CLIENTS	86 706,152		25 184,703	
ECART D'INVENTAIRE	-		182 165,536	
CAISSE CAFETERIA	2 142,700		-	
TOTAL CAISSES	89 686,314		207 932,361	
TOTAL GENERAL	262 324,756	804 266,641	283 463,905	798 464,697

TRESORERIE NETTE		541 941,885		515 000,792
<i>Ajustement Virements reçus par erreur Note 14</i>		190 731,390		190 731,390
<i>Ajustement Ecart s/Caisse</i>	182 165,536			
TRESORERIE NETTE RETRAITEE		550 507,739		705 732,182

Note 9 : CAPITAUX PROPRES ^κ

Les capitaux propres s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT: 10.607.622,624 contre DT : 3.938.777,785 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation		2017	2016
Capital social	Note I-1	9 600 000,000	9 600 000,000
Résultats reportés	ANNEXE B	-5 661 222,215	-3 667 019,500
Réserve spéciale de réévaluation	(1)	7 862 750,000	-
Total Capitaux propres avant Résultat		11 801 527,785	5 932 980,500
Résultat Net de l'Exercice		-1 193 905,161	-1 994 202,715
Total Capitaux propres après Résultat		10 607 622,624	3 938 777,785
Nombre d'actions		19200	19200
Résultat par action		-62,182	-103,864

(1) : Il s'agit d'une réserve constituée suite à la réévaluation du terrain et des constructions. C'est une dérogation à la Norme Comptable n°5 et au principe du coût historique.

Note 10 : EMPRUNTS ^μ

L'en-cours à long terme des emprunts bancaires s'élève à la clôture de l'exercice à DT : 10.456.030,384 contre DT : 12.648.321,644 à l'issue de l'exercice précédent.

^κ : Cf. Tableau de Mouvements des Capitaux Propres en **ANNEXE B**.

^μ : Cf. Tableau des Emprunts en **ANNEXE C**.

Note 11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde créditeur de DT : 102.411,000 qui se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Cautions reçues des Clients	100 000,000	100 000,000
Cautions reçues des Fournisseurs	2 411,000	2 411,000
Total	102 411,000	102 411,000

Note 12 : FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde créditeur de DT : 4.088.426,167 contre DT : 3.838.093,324 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016
Fournisseurs d'Exploitation	1 919 792,891	2 009 940,013
Fournisseurs d'Exploitation, Effets à payer	1 695 390,261	1 503 231,319
Fournisseurs d'Immobilisations	164 005,748	70 494,917
Fournisseurs d'Immobilisations, Retenue de Garantie	28 012,313	27 725,401
Fournisseurs d'Immobilisations, Effets à payer	9 841,135	8 276,157
Fournisseurs d'Exploitation, Factures Non Parvenues	261 864,010	208 905,708
Fournisseurs d'Immobilisations, Factures Non Parvenues	9 519,809	9 519,809
Total	4 088 426,167	3 838 093,324

Note 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants accusent à la clôture de l'exercice un solde créditeur de DT : 6.997.543,445 contre DT : 5.307.497,565 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016
Clients, Avances	286 395,214	236 034,055
Personnel & Comptes rattachés	7 179,516	6 365,018
Personnel, Rémunération due au PDG	3 000,000	6 000,000

Personnel, Autres charges à payer	Note 13-1	497 408,572	401 298,571
Etat, Impôts & Taxes à payer	Note 13-2	651 529,391	227 024,691
Etat, TVA s/ Prestations en-cours		-	2 397,622
Etat, Charges fiscales à payer		22 774,747	14 374,523
Administrateurs, Jetons de présence		69 000,000	66 000,000
Organismes sociaux – CNSS		386 070,285	184 339,360
Organismes sociaux – Engagement CNSS		-	191 831,236
Autres charges sociales		19 189,558	17 902,145
Créditeurs Divers	Note 13-3	5 017 974,792	3 933 597,011
Charges à payer		17 021,370	333,333
Provisions pour Risques & Charges (<i>Taxation d'Office</i>)	Note 3-1	20 000,000	20 000,000
Total		6 997 543,445	5 307 497,565

Note 13-1 : Personnel, autres charges à payer

Il s'agit de la provision des rappels sur salaires 2016-2017, des congés à payer et des primes 2017 pour respectivement DT : 217.123,863 DT : 126.462,165 et DT : 153.822,544.

Note 13-2 : Etat, Impôts & Taxes

Désignation	Solde comptable	Déclaration Fiscale 12/2017	Ecart	Observations
Etat, R.S (*)	588 064,499	18 368,792	569 695,707	Régularisé en 2018
Etat, TFP	41 134,908	3 697,992	37 436,916	Régularisé en 2018
Etat, FOPROLOS	14 697,608	1 848,996	12 848,612	Régularisé en 2018
Etat, Droit de timbre	3 730,300	949,500	2 780,800	Régularisé en 2018
Etat, TCL	3 902,076	-	3 902,076	Régularisé en 2018
TOTAL IMPOTS A PAYER	651 529,391	24 865,280	626 664,111	

(1) : Retenues sur Salaires, sur Marché 1,5%, sur Honoraires 5%, sur Honoraires 15% et sur Jetons de présence 20%.

Note 13-3 : Médecins et prestataires liés

Le solde du poste « Médecins et prestataires liés » se détaille comme suit :

Désignation	2017	2016
Médecins	3 555 946,200	2 849 058,864
Pharmacies externes	355 719,664	557 549,691
Pharmacies externes en attente d'apurement	384 276,237	-
Laboratoires d'analyses médicales	584 681,127	421 863,407
Banque de sang	32 916,804	33 306,904
Autres prestataires	104 434,760	71 818,145
Total	5 017 974,792	3 933 597,011

Note 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à DT : 3.105.063,795 contre DT : 3.043.731,353 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016
Emprunt lié au Cycle d'exploitation	346 720,000	704 040,000
Echéances en Principal à (–) 1 an ANNEXE C	2 192 291,260	2 004 973,091
Echéances Impayées en Principal ANNEXE C	325 529,862	-
Intérêts courus et non échus	49 791,283	143 986,872
Virements reçus par erreur (A rembourser)	190 731,390	190 731,390
TOTAL GENARAL	3 105 063,795	3 043 731,353

Note 15 : REVENUS

Les revenus de l'exercice se sont élevés à DT : 12.734.890,356 contre DT : 12.225.642,384 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 509.247,972, soit +4,16%, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation	%
Prestations de soins et liés Note 15-1	12 566 684,363	12 147 490,668	419 193,695	+3,45%
Reprise Prestations de soins En-cours (N-1)	-48 609,291	-20 328,602	-28 280,689	
Prestations de soins En-cours (N)	94 074,784	10 164,301	83 910,483	
Revenus des Soins	12 612 149,856	12 137 326,367	474 823,489	+3,91%
Produits résiduels	643,816	394,930	248,886	+63,02%
Produits Cafétéria	120 975,481	86 671,087	34 304,394	+39,58%
Produits Distributeur	1 121,203	1 250,000	-128,797	-10,30%
Autres Revenus	122 740,500	88 316,017	34 424,483	+38,98%
TOTAL GENERAL	12 734 890,356	12 225 642,384	509 247,972	+4,16%

Note 15-1 Prestations de soins et liés

Les prestations médicales se détaillent comme suit :

Prestations	2017	2016	Variation	%
Séjour Patients	2 035 191,003	1 726 154,281	309 036,722	+17,90%
Prestations médicales	2 771 512,276	2 558 787,614	212 724,662	+8,31%
Ventes produits pharmaceutiques	1 011 574,728	733 415,471	278 159,257	+37,92%
Ventes produits à usage unique	4 228 722,499	4 446 230,482	-217 507,983	-4,89%
Transport médicalisé	34 354,711	33 659,364	695,347	+2,06%
Radiologie	2 485 329,146	2 649 243,456	-163 914,310	-6,18%
Total	12 566 684,363	12 147 490,668	419 193,695	+3,45%

Note 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 55.147,152 contre DT : 49.049,634 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation	%
Produits des activités annexes	120,000	86,441	33,559	+38,82%
Reprise s/ Provision pour dépréciation Clients initialement déduite	-	325,000	-325,000	-100%
Reprise s/ Provision pour dépréciation Clients initialement réintégrée	12 988,781	25 772,388	-12 783,607	-49,60%
Transfert de charges	-	1 548,375	- 1 548,375	-100%
Avance s Crédit TFP	19 052,341	21 317,430	- 2 265,089	-10,62%
Remboursement Assurance	22 976,030	-	22 976,030	-
Total	55 147,152	49 049,634	6 138,818	+12,51%

Note 17 : ACHATS MATIERES PREMIERES & PRESTATIONS CONSOMMEES

Les achats consommés s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 5.474.236,078 contre DT : 5.490.162,968 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une diminution de DT : 15.926,790 soit -0,29%, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation	%
Produits médicaux & paramédicaux	4 499 962,244	4 625 961,922	-125 999,678	-2,72%
Produits alimentaires & fournitures de cuisine	258 269,433	227 113,187	31 156,246	+13,7%
Achats liés aux Prestations de radiologie CIR	731 725,069	768 321,899	-36 596,830	-4,76%
Variation Stocks Produits pharmaceutiques	(13 649,983)	(140 317,944)	-	
Variation Stocks Produits Economat	(2 070,685)	9 083,904	-	
Total	5 474 236,078	5 490 162,968	-15 926,890	-0,3%

Note 18 : AUTRES APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les autres approvisionnements consommés s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 1.041.829,002 contre DT : 843.444,184 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 198.384,818 soit +23,52%, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation	%
Fournitures de bureau	10 023,548	8 442,818	1 580,730	+18,72%
Imprimés	43 855,638	28 072,456	15 783,182	+56,22%
Fournitures de radiologie	97 512,508	14 455,760	83 056,748	+5,7 fois
Fournitures informatiques	16 342,285	16 842,826	-500,541	-2,97%
Produits d'accueil	-	7 116,382	-7 116,382	-100%
Produits de nettoyage	19 344,700	17 047,879	2 296,821	+13,47%
Produits d'hygiène	68 597,071	80 646,043	-12 048,972	-14,94%
Fournitures de maintenance	64 056,653	30 748,808	33 307,845	+108,3%
Fournitures médicales	26 954,196	13 496,236	13 457,960	+99,72%
Divers autres achats non stockés	896,562	-	896,562	-
Carburants	22 053,525	19 040,905	3 012,620	+15,82%
Electricité	427 809,974	424 225,594	3 584,380	0,84%
Gaz	77 530,922	64 902,450	12 628,472	+19,45%
Eau	54 556,497	43 253,682	11 302,815	+26,13%
Oxygène	112 294,923	75 152,345	37 142,578	+49,42%
Total	1 041 829,002	843 444,184	198 384,818	+23,5%

Note 19 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 3.298.609,366 contre DT : 3.113.655,672 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 184.953,694 soit + 5,94%, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation	%
Salaires et compléments de salaires	2 356 996,123	2 328 896,258	28 099,865	+1,21%
Salaires SIVP	253 037,385	226 856,197	26 181,188	+11,54%

Salaires – Régime 5 ans	204 994,778	96 360,632	108 634,146	+1,12 fois
Rémunération du PDG	47 605,776	39 760,276	7 845,500	+19,73%
Reprise Congés à payer N-1	-114 277,395	-109 612,300	-4 665,095	
Congés à payer N	126 462,165	114 277,395	12 184,770	
Charges sociales patronales	402 161,867	396 397,281	5 764,586	+1,45%
Médecine de travail	8 222,345	5 980,170	2 242,175	+37,49%
Tenues de travail	13 558,172	14 739,763	- 1 181,591	-8,01%
Charges de personnel liées à M.C	(151,850)	-	-	-
Total	3 298 609,366	3 113 655,672	184 953,694	+5,94%

Note 20 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements, et aux résorptions se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 2.274.178,181 contre DT : 3.043.259,175 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation		2017	2016
Dotation aux amortissements		1 819 183,280	2 993 661,123
	Immobilisations Incorporelles ANNEXE A	56 953,413	60 465,906
	Immobilisations Corporelles ANNEXE A	1 762 229,867	2 933 195,217
Dotation aux provisions		454 994,901	49 598,835
	Provision p/ Dépréciation des Créances clients	283 325,362	46 205,835
	Provision p/ Dépréciation des Stocks	11 630,003	3 392,217
	Provision p/ Dépréciation des Eléments financiers (1)	160 039,536	-
Total Général		2 274 178,181	3 043 259,175

(1) : Provision de l'Ecart d'inventaire de la Caisse. (Cf. Note 7)

Remarque :

La société a révisé à la baisse les taux d'amortissement de ses immobilisations corporelles afin de se rapprocher de leurs durées d'utilité économique. L'incidence de cette révision des taux sur la dotation aux amortissements et, par conséquent sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres, a été de l'ordre de DT : 1.116.150,000.

Note 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 1.201.780,998 contre DT : 943.680,634 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 258.100,364 soit +27,35 % et se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016	Variation	%
SERVICES EXTERIEURS	859 289,761	536 256,278	323 033,483	+60,24%
Prestations de services – Analyses	9 232,500	7 716,224	1 516,276	+19,65%
Location Matériels	6 062,892	15 170,311	-9 107,419	-60,03%
Entretien & Réparation Locaux	3 880,572	12 218,808	-8 338,236	-68,24%
Entretien & Réparation Matériel médical	260 679,113	276 686,310	-16 007,197	-5,79%
Entretien & Réparation Matériel de radiologie	347 506,778	-	347 506,778	-
Entretien & Réparation Matériel de Transport	11 377,555	6 255,742	5 121,813	+81,87%
Frais d'hygiène	55 639,526	37 987,615	17 651,911	+46,46%
Frais de Nettoyage à sec	93 526,270	110 288,450	-16 762,180	-15,2%
Assurance	42 456,378	42 095,440	360,938	+0,85%
Etudes & autres services	3 525,056	-	3 525,056	-
Documentation	-	137,176	-137,176	-
Formation	25 403,121	27 700,202	-2 297,081	-8,29%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	247 763,969	310 448,123	-62 684,154	-19,82%
Honoraires Staff Médical	51 841,304	35 429,964	16 411,340	+46,32%
Honoraires Experts & auxiliaires de justice	78 081,666	116 606,174	-38 524,508	-33,04%
Publicité, Publications & Relations Publiques	9 168,205	16 796,973	- 7 628,768	-45,41%
Dons & Subventions	-	200,000	-200,000	-100%
Actes gratuits	-	730,000	-730,000	-100%
Transports Biens & personnes	1 258,445	394,396	864,049	+2,2 fois
Voyages, Missions & Réceptions	7 171,530	16 784,953	-9 613,423	-57,27%
Frais postaux & de Télécom	52 843,561	49 683,504	3 160,057	6,36%

Services bancaires & assimilés	20 002,603	9 170,274	10 873,629	+1,2 fois
Commissions Tickets restaurant	396,655	217,423	179,232	+82,43%
Jetons de présence	27 000,000	63 000,000	-36 000,000	-57,14%
Autres services liés à une Modif. Comptables	-	1 434,462		
IMPOTS, TAXES & VER.ASSIMILES	94 727,268	96 976,233	- 2 248,965	-2,32%
TFP	47 809,379	47 278,626	530,753	+1,12%
FOPROLOS	23 904,686	23 639,314	265,372	+1,12%
TCL	15 489,120	15 489,120	-	-
Droit d'enregistrement & timbres	3 339,820	1 175,000	2 164,820	+1,8 fois
Taxes s/ Véhicules	1 170,766	1 190,400	-19,634	-1,65%
Taxe municipale	2 860,517	3 928,183	-1 067,666	-27,18%
Redevance occupation voie publique	-	4 098,000	-4 098,000	-100%
Autres taxes	152,980	177,590	-24,610	-13,85%
TOTAL GENERAL	1 201 780,998	943 680,634	258 100,364	+27,35%

Note 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 678.494,415 contre DT : 803.661,193 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une diminution de DT : 125.166,778 soit -15,57%, se détaillant comme suit :

Désignation	2017	2016
Charges d'intérêts s/ Emprunts Long Terme	602 704,877	750 648,873
Charges d'intérêts s/ Emprunts Court Terme	27 525,618	14 053,350
Charges d'intérêts s/ Crédits Leasing	3 154,038	3 144,162
Intérêts de retard s/ Emprunts	28 430,961	32 579,885
Pertes de change	39,880	396,732
Intérêts s/Comptes courants bancaires	24 312,948	14 390,229
Charges Financières (1)	686 168,322	815 213,231
Commissions de change	(6 383,002)	(9 752,386)
Intérêts créditeurs	(605,207)	(1 767,572)
Revenus des autres créances	-	(14,880)
Gains de change	(685,698)	(17,200)
Produits Financiers (2)	(7 673,907)	(11 534,838)
Charges Financières Nettes (1) – (2)	678 494,415	803 661,193

Note 23 : PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits de placement se sont élevés à la clôture de l'exercice à DT : 1.206,637 contre DT : 13.366,041 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Produits des placements	-	13 366,041
Plus-value s/Cession valeurs mobilières (<i>Placement en SICAV</i>)	1 206,637	-
Total	1 206,637	13 366,041

Note 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés à la clôture de l'exercice à DT : 3.925,213 contre DT : 1.005,144 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Plus-value s/Echange d'immobilisations	3 225,442	-
Gains s/ Différences de règlement	699,771	1 005,144
Total	3 925,213	1 005,144

Note 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 6.598,877 contre DT : 18.722,201 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2017	2016
Pertes s/ différences de règlement	1 295,512	565,161
Moins-value s/Echange d'immobilisations	421,747	-
Pénalités fiscales	1 044,553	18 157,040
Pénalités & pertes sociales	3 837,065	-
Total	6 598,877	18 722,201

Note 26 : AMORTISSEMENTS DIFFERES (ANNEXE D)

Exercice	Amortissements différés imputables	Reports déficitaires	Reports déficitaires imputés	Reports déficitaires ordinaires	Total
Exercice 2013	154 494,057			0,000	154 494,057
Exercice 2014	843 045,300			0,000	843 045,300
Exercice 2015	1 583 535,146			0,000	1 583 535,146
Exercice 2016	1 925 668,545			0,000	1 925 668,545
Exercice 2017	586 113,048			0,000	586 113,048
Total	5 092 856,096	0,000	0,000	0,000	5 092 856,096

ANNEXE A

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Désignation	Taux	Valeurs Brutes				Amortissements				Valeur Comptable Nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions & Régul.	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions & Régul.	Fin de période	
Logiciels	33%	204 539,698			204 539,698	129 730,820	49 953,946		179 684,766	24 854,932
Logiciel - Matériel de traçabilité STEROS	33%	0,000		21 000,500	21 000,500		6 999,467		6 999,467	14 001,033
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES		204 539,698	0,000	0,000	225 540,198	129 730,820	56 953,413	0,000	186 684,233	38 855,965
Terrains	-	537 396,581		2 703 783,000	3 241 179,581	0,000			0,000	3 241 179,581
221- Terrains		537 396,581		2 703 783,000	3 241 179,581	0,000			0,000	3 241 179,581
Constructions	2%	7 949 861,476		5 182 416,720	13 132 278,196	1 191 026,002	143 809,319		1 334 835,321	11 797 442,875
222- Constructions		7 949 861,476		5 182 416,720	13 132 278,196	1 191 026,002	143 809,319		1 334 835,321	11 797 442,875
Installations Fluides	10%	3 139 246,849	1 208,522		3 140 455,371	994 707,618	305 830,008		1 300 537,626	1 839 917,745
Installations Électriques	10%	910 205,457			910 205,457	407 205,876	71 692,450		478 898,326	431 307,131
Installations Ascenseurs	10%	318 474,166			318 474,166	88 913,216	31 862,156		120 775,372	197 698,794
Matériels - Réanimation	10%-15%	988 770,979	2 400,500		991 171,479	424 083,126	79 096,275		503 179,401	487 992,078
Matériels - Cardiovasculaire	10%-15%	1 179 173,800			1 179 173,800	496 528,686	94 589,648		591 118,334	588 055,466
Matériels - Radiologie	10%-15%	4 029 833,200			4 029 833,200	1 845 830,244	314 622,004		2 160 352,248	1 869 480,952
Matériels - Bloc opératoire	10%-15%	3 307 367,144	395 636,902	-21 496,500	3 681 507,546	1 430 973,538	279 367,080	-11 660,276	1 698 680,342	1 982 827,204
Matériels - Maternité	10%-15%	316 138,139			316 138,139	138 496,835	25 086,582		163 583,417	152 554,722
Matériels - Hospitalisation	10%-15%	982 297,355	10 517,931		992 815,286	441 749,517	77 716,260		519 465,777	473 349,509
Instruments médicaux	15%	546 070,824	46 134,345	-8 445,600	583 759,569	219 259,286	84 841,356	-4 949,353	299 151,289	284 608,280
Lingerie	33%	61 123,373	11 131,208		72 254,581	44 075,620	12 137,659		56 213,279	16 041,302
Vaisselle	33%	48 879,444	3 061,400		51 940,844	44 535,011	3 263,553		47 798,564	4 142,280
Matériels - Cuisine	15%-20%	88 407,233	1 364,003		89 771,236	50 649,441	17 665,730		68 315,171	21 456,065
Matériels - Cafétéria	15%-20%	47 809,692			47 809,692	22 827,802	9 561,938		32 389,740	15 419,952
Autres Matériels	15%-20%	7 053,254	8 130,298		15 183,552	1 746,770	1 335,406		3 082,176	12 101,376
Tapis, rideaux & décoration	20%	3 187,280	852,500		4 039,780	1 117,511	776,659		1 894,170	2 145,610
223- INSTALLATIONS TECHNIQUES, M&O MEDICAUX		15 974 038,189	480 437,609	-29 942,100	16 424 533,698	6 652 700,097	1 409 344,764	-16 609,629	8 045 435,232	8 379 098,466
Matériels de Transport	20%	177 025,644			177 025,644	133 578,637	24 135,069		157 713,706	19 311,938
224- MATERIEL DE TRANSPORT		177 025,644			177 025,644	133 578,637	24 135,069		157 713,706	19 311,938
Agenc., Aménag. & Install. Diverses	10%	292 492,837	20 654,376		313 147,213	73 674,243	30 124,805		103 799,048	209 348,165
Installations Caméras de surveillance	10%	2 390,087	734,966		3 125,053	178,485	297,607		476,092	2 648,961
Equipements de Bureau	20%	308 105,128	3 390,592		311 495,720	194 564,718	61 833,561		256 398,279	55 097,441
Matériels informatiques	15%-33%	259 012,514	15 111,676	-1 506,842	272 617,348	244 164,221	10 696,635		254 860,856	17 756,492
Agenc., Aménag. Matériels Etages & Chambres	20%	373 538,663	320,369		373 859,032	207 737,864	74 762,270		282 500,134	91 358,898
228- AUTRES IMMOB. CORPORELLES		1 235 539,229	40 211,979		1 274 244,366	720 319,531	177 714,878		898 034,409	376 209,957
Logiciel & Matériel de traçabilité STEROS		21 000,500		-21 000,500	0,000					0,000
Extension Construction En-cours		22 723,556	13 854,786		36 578,342					36 578,342
Constructions En-cours		595 362,779	20 958,374	-155,020	616 196,133					616 196,133
Install. Électriques En-cours		306 138,344			306 138,344					306 138,344
Install. Fluides En-cours		215 020,741			215 020,741					215 020,741
Install. Rééducation fonctionnelle E-C		237 021,112			237 021,112					237 021,112
Install. Climatisation En-cours		14 919,288	11 802,201		26 721,489					26 721,489
Install. Caméra de surveillance E-C										
232- IMMOBILISATIONS EN-COURS		1 412 216,320	46 615,361	-21 155,520	1 437 676,161	0,000	0,000		0,000	1 437 676,161
Avances & Acomptes s/Commandes		54 334,082	14 025,832	-10 396,287	57 963,627					57 963,627
238- AV. & ACOMPTES S/COMMANDES		54 334,082	14 025,832	-10 396,287	57 963,627					57 963,627
Matériel Cardiovasculaire	10%	52 788,500			52 788,500	5 032,986	5 100,951		10 133,937	42 654,563
Matériel Bloc opératoire	10%	21 989,931			21 989,931	2 096,574	2 124,886		4 221,460	17 768,471
24- MATERIEL LEASING		74 778,431			74 778,431	7 129,560	7 225,837		14 355,397	60 423,034
TOTAL GENERAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		27 415 189,952	581 290,781	7 824 705,813	35 819 679,704	8 704 753,827	1 762 229,867	-16 609,629	10 450 374,065	25 369 305,639

Remarque :

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables ainsi que les frais accessoires directs, nécessaires pour la mise en utilisation de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

La société a appliqué le Décret n°2008-492 du 25 Février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation.

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

(exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve Spéciale (1)	Amort. Différés	Résultats reportés	Modif. Comptables	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	9 600 000,000	0,000		0,000	-2 022 656,225		-1 644 363,275	5 932 980,500
Affectations AGO du 08/01/2017					-1 644 363,275		1 644 363,275	
Résultat Net de l'exercice 2016							-1 994 202,715	-1 994 202,715
Soldes au 31 Décembre 2016	9 600 000,000	0,000	0,000	0,000	-3 667 019,500		-1 994 202,715	3 938 777,785
Affectations AGO du 05/11/2017					-1 994 202,715		1 994 202,715	0,000
C.A du 21/12/2017 (2)			7 862 750,000					7 862 750,000
Résultat Net de l'exercice 2017							-1 193 905,161	-1 193 905,161
Soldes au 31 Décembre 2017	9 600 000,000	0,000	7 862 750,000	0,000	-5 661 222,215		-1 193 905,161	10 607 622,624

(1) : Réserve spéciale de réévaluation du terrain sur la base d'un rapport d'expertise daté du 07/12/2017. C'est une dérogation à la Norme comptable tunisienne n°5, relative aux Immobilisations Corporelles et au principe du coût historique.

(2) : Cette décision a été entérinée par l'AGE du 21 Janvier 2018.

TABLEAU DES EMPRUNTS EN PRINCIPAL

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Désignation	Montant	Taux	Durée	Encours début de période	Utilisations	Rembrsmt	Fin de période				Intérêts restant à payer (1)
							Encours Fin de période	Echéances à (+) d'un an	Echéances à (-) d'un an	Impayés en Principal	
AMEN BANK-BEI 3000MD	3 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	2 344 018,628		-349 843,726	1 994 174,902	1 629 014,424	365 160,478	0,000	245 378,947
AMEN BANK-BEI 3000MD	3 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	2 344 018,628		-349 843,726	1 994 174,902	1 629 014,424	365 160,478	0,000	245 378,947
AMEN BANK-BEI 2000MD	2 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	1 562 679,086		-233 229,151	1 329 449,935	1 086 009,616	243 440,319	0,000	163 585,962
AMEN BANK-BEI 4300MD	4 300 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	3 359 760,029		-270 261,383	3 089 498,646	2 334 920,668	523 396,685	231 181,293	351 709,824
AMEN BANK-BEI 2700MD	2 700 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	2 109 617,103		-314 859,354	1 794 757,749	1 466 113,319	328 644,430	0,000	220 841,052
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2014-2023	448 015,171		-54 737,084	393 278,087	335 718,486	57 559,601	0,000	68 133,283
AMEN BANK-BEI 350MD	350 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2014-2023	313 610,619		-38 313,959	275 296,660	233 002,939	40 291,721	0,000	47 693,300
AMEN BANK-BEI 650 MD	650 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2014-2024	620 630,624		-30 721,637	589 908,987	490 235,508	67 824,910	31 848,569	174 080,083
AMEN BANK-BEI 1000MD	1 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2015-2025	1 000 000,000			1 000 000,000	812 500,000	125 000,000	62 500,000	347 274,837
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2016-2025	500 000,000			500 000,000	437 500,000	62 500,000	0,000	173 846,333
IJARA CT N°1613400	74 778,431	9,15%	3 ans 2016- 2018	50 944,847		-37 631,209	13 313,638	1,000	13 312,638	0,000	250,576
TOTAL GENERAL				14 653 294,735	0,000	-1 679 443,229	12 973 851,506	10 456 030,384	2 192 291,260	325 529,862	2 038 173,144

(1) : Il s'agit des intérêts cumulés (Amen Bank+BEI) y compris la commission de couverture de change.

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
--

(Exercice clos le 31 Décembre 2017)

RESULTAT NET COMPTABLE (PERTE)	-1 193 905,161
---------------------------------------	-----------------------

REINTEGRATIONS

Impôt sur les sociétés		13 347,602
Taxes, amendes et pénalités		1 044,553
Autres charges non déductibles		1 139,781
Provisions pour créances douteuses	Note 20	283 325,362
Provisions pour dépréciation Stocks	Note 4	11 630,003
Provision pour dépréciation Ecart d'Inventaire Caisse	Note 7	160 039,536

Total Réintégrations	470 526,837
-----------------------------	--------------------

DEDUCTIONS

Reprise s/ Provisions initialement non déduites	12 998,781
---	------------

Total Déductions	12 998,781
-------------------------	-------------------

RESULTAT FISCAL (PERTE)	-736 377,105
--------------------------------	---------------------

Réintégration Dotation aux Amortissements 2017	ANNEXE A	1 819 183,280
--	----------	---------------

RESULTAT FISCAL AVANT AMORTISSEMENTS	1 082 806,175
---	----------------------

Déduction des reports déficitaires antérieurs (Exercice 2013)	-312 159,819
Déduction de la Dotation aux amortissements de l'Exercice	-1 819 183,280
Déduction des Amortissements différés	Note 26 -4 506 743,048

2013	154 494,057
2014	843 045,300
2015	1 583 535,146
2016	1 925 668,545

RESULTAT FISCAL (PERTE)	-5 555 279,972
--------------------------------	-----------------------

IMPOT SUR LES SOCIETES Dû	13 347,602
----------------------------------	-------------------

Minimum d'Impôt = Chiffre d'Affaires TTC * 0,1% = 13.347.602,480 * 0,1%

A IMPUTER

Excédents antérieurs	281 764,746
Retenues à la source	108 015,765

IMPOT SUR LES SOCIETES A REPORTER	Note 6	376 432,909
--	--------	--------------------

TABLEAU RECAPITULATIF DES PARTIES LIEES
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Parties Liées	Qualité	Nature/Objet	Solde au 31/12/2016	Mouvements de l'Exercice	Règlements de l'Exercice 2017	Soldes au 31/12/2017
C.I.R	Le Gérant de la C.I.R, Mr Haykel DABBEI, est administrateur à C.M	Imagerie médicale	-482 702,951	-775 628,206	681 661,136	-576 670,021
Dr Majdi FOURATI	Actionnaire	Directeur Médical de C.M	-1 000,50	-12 006,000	12 006,000	- 1 000,500
Pharmacie Ahmed RHIM	Administrateur	Approvisionnement en produits pharmaceutiques	-61 978,636	-81 821,192	130 945,846	-12 853,982
Pharmacie Massouda BETTAIEB	Actionnaire	Approvisionnement en produits pharmaceutiques	-69 785,799	-65 330,119	138 381,443	3 265,53
SOCIETE RUPINA TELECOM "SORUTEL"	Le Gérant de SORUTEL, Mr Faouzi H'MIDA, est administrateur à C.M	Equipements électroniques & Services liés	-985,415	-3 254,372	3 426,194	-813,593
Maître Khaled ZIDI	Actionnaire	Conseil & Assistance Juridique	-1 764,00	-10 584,000	10 584,000	-1 764,000
Horizon Santé, Sarl	Associés Horizon Santé : Mourad CHAABOUNI Administrateur et Mr Nabil MAJDOUB actionnaire à C.M	Convention de partenariat avec INAMCO	13 222,454	176 711,783	-63 858,872	126 075,365

TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE

Designation	Bilan d'ouverture				Bilan de Clôture			
	Actifs	Cap. Propres & Passifs	Etat de résultat	Ajustements TVA & RAS	Autres Ajustements	Actifs	Cap. Propres & Passifs	Variation de Trésorerie
Encaissements reçus des clients	9 549 415,130	336 034,055	12 734 318,434	533 719,766	4 814 721,465	9 971 070,269	386 395,214	17 711 465,685
Sommes versées aux fournisseurs	166 151,131	3 724 821,373	-7 610 587,659	-130 955,113		183 771,728	3 886 478,532	-7 587 505,211
Sommes versées au personnel+CNSS	2 433,745	807 736,330	-3 280 665,914	274 125,250		3 389,751	812 847,931	-2 902 385,069
Encaissements/ Décaissements Débiteurs divers	125,540					125,540		0,000
Encaissements/ Décaissements Crédeurs divers		3 999 597,011	-27 000,000	4 800,000	-4 814 721,465		5 086 974,792	-3 749 543,684
Intérêts payés d'exploitation	14,413		-30 679,656				0,000	-30 665,243
Placements courants, produits des placements & intérêts reçus	124,296		6 880,544		182 165,536	160 146,132		31 024,244
Impôts payés	1 077 709,014	243 796,836	-90 087,087	-942 870,292	309 422,775	776 540,630	662 930,545	-312 635,286
Restitution crédit de TVA							0,000	309 422,775
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION								3 469 178,211
Décaissements provenant- acquisitions d'im mobilisations Corp & incorp	27 619 729,650	11 6016,284	2 803,695	-48 242,386	-16 609,629	36 045 219,902	8 074 128,005	-529 425,851
Encaissements provenant- Cessions d'im mobilisations Corp & incorp								0,000
Décaissements provenant- acquisitions d'im mobilisations Financières	57 685,853					57 685,853		0,000
Encaissements provenant- Cessions d'im mobilisations Financières								0,000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS								-529 425,851
Encaissements suite à l'émission d'actions		9 600 000,000					9 600 000,000	0,000
Dividendes et autres distributions		-5 661 222,215					-5 661 222,215	0,000
Remb. Emprunts à C & L Terme		15 501 321,607		-2 551 680,000			13 370 362,789	-4 682 638,818
Intérêts payés sur emprunts à C & L Terme	3 682,650		-655 448,786			1 802,963		-653 569,099
Encaissements d'emprunts à C & L Terme				2 551 680,000				2 551 680,000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT								-2 784 527,917
SOMME DES FLUX DE TRESORERIE	283 463,905	989 196,087			-182 165,536	262 324,756	994 998,031	155 224,443
VARIATION DE TRESORERIE	-8 834 484,647		-1 819 183,280		16 609,629	-10 637 058,298		0,000
Amortissements		0,000		0,000			0,000	0,000
Frais préliminaires								0,000
Dot° Prov° et Reprises	-869 589,431	20 000,000	-441 996,120			-1 311 585,551	20 000,000	0,000
Stocks	620 836,119		15 720,668			636 556,787		0,000
Résultat de l'exercice			1 193 905,161				-1 193 905,161	0,000

OPERATIONS
ENTRAINANT
DES FLUX

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	2017	2016
Prestations de services	12 734 890,356	Achats consommés	5 474 236,078	MARGE S/ACHATS CONSOMMES	7 260 654,278	6 735 479,416
Marge s/Achats consommés	7 260 654,278	Autres approvisionnements	1 041 829,002			
Autres Produits d'exploitation	55 147,152	Autres charges externes	1 107 053,730			
Total	7 315 801,430	Total	2 148 882,732	VALEUR AJOUTEE BRUTE	5 166 918,698	5 094 380,465
Valeur Ajoutée Brute	5 166 918,698	Impôts, taxes & versements assimilés	94 727,268			
		Charges de personnel	3 298 609,366			
Total	5 166 918,698	Total	3 393 336,634	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 773 582,064	1 883 748,560
Excédent Brut d'Exploitation	1 773 582,064	Insuffisance Brute d'Exploitation				
Autres produits ordinaires	3 925,213	Autres charges ordinaires	6 598,877			
Produits financiers	1 206,637	Charges financières	678 494,415			
Transfert & reprise de charges		Dotations aux amort. & aux provisions	2 274 178,181			
Reprise s/Provisions		Impôt sur le résultat ordinaire	13 347,602			
Total	1 778 713,914	Total	2 972 619,075	RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES	-1 193 905,161	-1 993 202,715
Résultat positif des activités ordinaires	-1 193 905,161	Résultat négatif des activités ordinaires				
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif net des modif.comptables				
Total	-1 193 905,161	Total	0,000	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-1 193 905,161	-1 994 202,715

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

COMPTES	LISTE DES COMPTES DE CHARGES PAR NATURE	MONTANT	VENTILLATION				OBSERVATIONS
			COUT DES VENTES	FRAIS DE DISTRIBUT.	FRAIS D'ADMINISTRAT.	AUTRES CHARGES	
602-603	ACHATS CONSOMMES	4 742 511,009	4 742 511,009				
604	SOUS-TRAITANCE RADIOLOGIE "CIR"	731 725,069	731 725,069				
606	EAU-ELECTRICITE+GAZ+CARBURANT+OXYGENE	694 245,841	624 821,257		69 424,584		
606	DIVERS ACHATS NON STOCKES	347 583,161	124 466,704		70 221,471	152 894,986	
611	FRAIS D'ANALYSE	9 232,500	9 232,500				
613	LOCATION MATERIELS	6 062,892	6 062,892				
615	ENTRETIEN & REPARATIONS	772 609,814	757 351,687		15 258,127		
616	PRIMES D'ASSURANCE	42 456,378			42 456,378		
617	ETUDES, RECHERCHES & DIVERS SERVICES	28 928,177			28 928,177		
622	HONORAIRES	129 922,970	51 841,304		78 081,666		
623	PUBLICITE, PUBLICATION & RELAT.PUBLIQUES	9 168,205			9 168,205		
624	TRANSPORTS DIVERS	1 258,445	772,343		486,102		
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS & RECEPTIONS	7 171,530			7 171,530		
626	FRAIS POSTAUX & DE TELECOM.	52 843,561			52 843,561		
627	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	20 399,258			20 399,258		
633	JETONS DE PRESENCE	27 000,000			27 000,000		
640	SALAIRES & COMPLEMENT DE SALAIRES	2 813 355,079	1 969 348,555		844 006,524		
645	REMUNERATION PDG	47 605,776			47 605,776		
646	CONGES PAYES+STC	13 857,977	9 700,584		4 157,393		
647	COTIS. SOCIALES+AUT.CHARGES PERSONNEL	402 161,867	281 513,307		120 648,560		
648-649	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	21 628,667	13 558,172		8 070,495		
6611-6613	TFP-FOPROLOS	71 714,065	50 199,846		21 514,220		
665	TCL+ DROIT ENREG & TIMBRE+TAXE MUNICIPALE	21 689,457			3 339,820	18 349,637	
6655	TAXES S/LES VEHICULES	1 170,766			1 170,766		
6660-6668	PENALITES & IMPOTS LIES A M.C	152,980				152,980	
6811	DOTATION AMORT. IM MOB. INCORPORELLES	56 953,413			56 953,413		
6811	DOTATION AMORT. IM MOB. CORPORELLES	1 762 229,867	1 524 236,591		237 993,276		
6817	DOTATION PROV. STOCKS	11 630,003	11 630,003				
6827	DOTATION PROV. CREANCES DOUTEUSES	283 325,362	283 325,362				
6866	DOTATION PROV. ELEMENTS FINANCIERS	160 039,536				160 039,536	
TOTAL		13 290 633,625	11 192 297,185	0,000	1 766 899,301	331 437,139	

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Désignation	Montant	Durée	Capital restant dû	Intérêts restant à payer (1)	Hypothèque Terrain (1)	Nantissement Fonds commercial	Nantissement Matériel d'exploitation	Nantissement Matériel roulant
AMEN BANK-BEI 3000MD	3 000 000,000	10 ans 2013-2022	1 994 174,902	245 378,947	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 3000MD	3 000 000,000	10 ans 2013-2022	1 994 174,902	245 378,947	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 2000MD	2 000 000,000	10 ans 2013-2022	1 329 449,935	163 585,962	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 4300MD	4 300 000,000	10 ans 2013-2022	3 089 498,646	351 709,824	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 2700MD	2 700 000,000	10 ans 2013-2022	1 794 757,749	220 841,052	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	10 ans 2014-2023	393 278,087	68 133,283	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 350MD	350 000,000	10 ans 2014-2023	275 294,660	47 693,300	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 650 MD	650 000,000	10 ans 2014-2024	589 908,987	174 080,083	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 1000MD	1 000 000,000	10 ans 2015-2025	1 000 000,000	347 274,837	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	10 ans 2016-2025	500 000,000	173 846,333	X	X	X	X
IJARA CT N°1613400	74 778,431	3 ans 2016-2018	13 313,638	250,576				X
TOTAL GENERAL	18 074 778,431		12 973 851,506	2 038 173,144				

(1) : Terrain d'une superficie de 6059 m², objet du Titre Foncier n°74738

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 5 Novembre 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du **CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL**, S.A, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de DT : 10.607.622,624 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à DT : 1.193.905,161.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

2.1. Insuffisance de provisions pour dépréciation des créances clients

La quote-part de la Polyclinique des créances libyennes prises en charge par l'Ambassade de la Libye, le Consulat de la Libye et de l'organisme d'assurance TRUST totalise au 31 Décembre 2017 un montant de DT : 3.461.830,821 qui traîne depuis plusieurs exercices et qui jusqu'à la date de rédaction de notre rapport, aucun encaissement n'a eu lieu à son sujet. Néanmoins, la société n'a provisionné que 25% de ces créances, soit DT : 865.457,705.

Ainsi, vu la situation exceptionnelle en Libye et par application du principe de prudence, nous considérons que la société devrait lever le taux des provisions à 50% desdites créances, soit une provision complémentaire à constater de l'ordre de DT : 865.457,705. (Cf. Note 5)

2.2. Dérogation au principe du coût historique

La société a dérogé au principe du coût historique et au paragraphe 40 de la Norme Comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles et ce, en procédant à la réévaluation de son terrain et de ses constructions pour respectivement DT : 2.703.783,000 et DT : 5.182.416,720. (Cf. ANNEXE A et ANNEXE B)

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur

ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Les Immobilisations Corporelles

Question clé de l'audit :

Les immobilisations corporelles, nettes d'amortissements, s'élèvent à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à DT : 25.329.305,639, représentant ainsi 70% du total des actifs. Nous avons considéré que cette rubrique est une question clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus d'acquisition et de prise en compte des immobilisations ;
- Vérifier l'existence de procédures de gestion des immobilisations et d'un inventaire physique des immobilisations à la clôture de l'exercice ;
- Vérifier les factures et les contrats d'acquisitions et procéder, par échantillonnage, à l'observation physique de certaines immobilisations ;
- Vérifier les tableaux détaillés des amortissements et apprécier les taux d'amortissement utilisés par rapport à la durée d'utilité économique ;

3.2 Les Créances clients

Question clé de l'audit :

Les créances clients, nettes de DT : 1.072.739,822 de provisions pour dépréciation, s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 8.898.330,447 et représentent ainsi 24,6% des actifs.

Nous avons considéré que cette rubrique est une question clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la société et des risques liés notamment au recouvrement aux créances libyennes.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour apprécier les risques de non recouvrement ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques de non recouvrement et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation ;
- Auditer la balance âgée et s'assurer de l'application de la politique de la direction en matière de provision pour dépréciation des créances douteuses ;

3.3 Les Revenus

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice s'élèvent à DT : 12.734.890,356 au 31 décembre 2017. Ils représentent 99,5% des produits de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte de revenu est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente et leur importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;
- Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;
- Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter

de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit sera remis à la Direction de la société.

2. Application des dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales

Les fonds propres de la société, compte non tenu de la réserve spéciale de réévaluation, demeurent en deçà de la moitié du capital. (Cf. ANNEXE B)

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'administration a provoqué, en date du 21 Janvier 2018, et suite à l'approbation des comptes de l'exercice 2016, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a statué sur la continuité de l'exploitation et sur le principe d'augmentation du capital d'un montant égal, au moins, à celui des pertes.

3. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

4. Conformité aux dispositions de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994

La société s'est conformée aux obligations prévues par la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché financier, en tant que société faisant appel public à l'épargne, étant donné que le nombre d'actionnaires est devenu supérieur à cent (100).

Tunis, le 14 Juin 2018

Le Commissaires aux comptes
Hichem AJBOUNI

RAPPORT SPECIAL

(Exercice Clos le 31/12/2017)

En application des dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous revient pas de mener des travaux supplémentaires ou des recherches spécifiques étendues en vue de relever l'éventuelle existence de ces conventions ou de ces opérations. Il nous revient, par ailleurs, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ou des opérations, qui ont été portées à notre connaissance ou qui ont été relevées au travers de nos travaux d'audit et ce, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient ainsi d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leurs approbations.

A- Opérations réalisées dans le cadre de nouvelles conventions (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune nouvelle opération régie par les dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales.

B- Opérations réalisées dans le cadre de conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Ces conventions conclues dans le cadre d'anciennes conventions continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2017. Elles se détaillent comme suit :

1. Emprunts contractés :

Les encours des emprunts contractés au cours des exercices antérieurs se présentent comme suit :

EMPRUNT	Montant (En DT)	Remboursement	Restant Dû en Principal	Intérêts restant à payer
Amen Bank - BEI	3 000 000,000	-1 005 825,098	1 994 174,902	245 378,947
Amen Bank - BEI	3 000 000,000	-1 005 825,098	1 994 174,902	245 378,947
Amen Bank - BEI	2 000 000,000	-670 550,065	1 329 449,935	163 585,962
Amen Bank - BEI	4 300 000,000	-1 210 501,354	3 089 498,646	351 709,824
Amen Bank - BEI	2 700 000,000	-905 242,251	1 794 757,749	220 841,052
Amen Bank - BEI	500 000,000	-106 721,913	393 278,087	68 133,283
Amen Bank - BEI	350 000,000	-74 705,340	275 294,660	47 693,300
Amen Bank - BEI	650 000,000	-60 091,013	589 908,987	174 080,083
Amen Bank - BEI	1 000 000,000	-	1 000 000,000	347 274,837
Amen Bank - BEI	500 000,000	-	500 000,000	173 846,333
IJARA	74 778,431	-61 464,793	13 313,638	250,576
TOTAL	18 074 778,431	-5 100 926,925	12 973 851,506	2 038 173,144

2. Opérations commerciales courantes

Parties Liées « P.L »	Objet	Qualité	Solde 2016	Mouvements de l'Exercice	Règlements	Solde 2017
C.I.R, Sarl	Imagerie Médicale	Le Gérant de la CIR, Mr Haykel DEBBABI, est Administrateur à C.M	-482 702,951	-775 628,206	681 661,136	-576 670,021
Dr Ahmed RHIM	Pharmacie	Administrateur à C.M	-61 978,636	-81 821,192	130 945,846	-12 853,982
Dr Massouda BETTAIEB	Pharmacie	Actionnaire	-69 785,799	-65 330,119	138 381,443	3 265,53
SOCIETE RUSPINA TELECOM (Faouzi HMIDA)	Equipements électroniques et services d'entretien	Gérant P.L et Actionnaire CM	-985,415	-3 254,372	3 426,194	-813,593
Maître Khaled ZIDI	Assistance & Conseil Juridique	Actionnaire	- 1 764,000	-10 584,000	10 584,000	-1 764,000
Horizon Santé, Sarl	Convention de partenariat avec INAMO	Associés Horizon Santé : Mourad CHAABOUNI Administrateur et Mr Nabil MAJDOUB actionnaire	13 222,454	176 711,783	-63 858,872	126 075,365

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

1. Le Conseil d'administration, tenu le 2 Juin 2016, a porté la rémunération mensuelle nette du Président Directeur Général à Trois mille dinars (3.000DT) sur la base de douze (12) mensualités et ce, à effet du 1^{er} Juin 2016.

En outre, le Conseil, réuni en date du 23 Décembre 2015, lui a accordé un forfait mensuel de 500DT au titre des frais de carburant et 100DT au titre des frais de communication.

2. Le Conseil d'administration, tenu le 20 Juillet 2014, a fixé le montant des honoraires mensuels alloués à Monsieur Majdi FOURATI au titre de sa fonction de Directeur médical, à Mille dinars (1.000DT) nets.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 Juin 2018

Le Commissaires aux comptes
Hichem AJBOUNI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

**Société de Développement Economique de Kasserine
"SODEK - SICAR"**

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba, 1200 Kasserine

La Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK" publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juillet 2018. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Karim SETHOM.

SOCIETE SODEK SICAR

BILAN

(exprimé en dinars)

<u>ACTIFS</u>	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	7 057,846	6 281,150
Amortissements		(6 324,295)	(6 281,150)
Immobilisations corporelles	3	161 222,605	161 222,605
Amortissements		(151 028,153)	(159 218,563)
Immobilisations financières	4	5 837 300,000	4 987 300,000
Versements restant à effectuer		(271 000,000)	(172 000,000)
Provisions		(229 808,333)	(262 807,333)
Total des actifs immobilisés		5 347 419,670	4 554 496,709
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		5 347 419,670	4 554 496,709
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Autres actifs courants	5	1 346 402,202	1 345 334,691
Placements et autres actifs financiers	6	129 414,275	116 453,150
Provisions		(82 195,650)	(74 901,300)
Liquidités et équivalents de liquidités	7	1 035 794,162	671 835,727
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		2 429 414,989	2 058 722,268
TOTAL DES ACTIFS		7 776 834,659	6 613 218,977

SOCIETE SODEK SICAR

BILAN

(exprimé en dinars)

		<i>au 31 décembre</i>	<i>au 31 décembre</i>
	NOTES	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		6 236 055,000	6 236 055,000
Réserves		75 829,666	75 829,666
Résultats reportés		(2 233 674,384)	(1 878 135,804)
Total capitaux propres		4 078 210,282	4 433 748,862
Résultat de l'exercice		(269 153,051)	(355 538,580)
Total des capitaux propres après affectation	8	3 809 057,231	4 078 210,282
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Concours sur les ressources	9	3 409 471,121	2 121 350,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		3 409 471,121	2 121 350,000
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Autres passifs courants	10	152 511,632	148 166,844
Avance sur rétrocession de participation	11	330 794,675	265 400,825
Autres passifs financiers		75 000,000	91,026
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		558 306,307	413 658,695
TOTAL DES PASSIFS		3 967 777,428	2 535 008,695
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		7 776 834,659	6 613 218,977

SOCIETE SODEK SICAR

ETAT DE RESULTAT

(exprimé en dinars)

	NOTES	<i>au 31 décembre</i> <u>2017</u>	<i>au 31 décembre</i> <u>2016</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus des titres de placements	12	79 978,183	59 486,885
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		79 978,183	59 486,885
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	13	(303 723,251)	(295 370,693)
Dotations aux amortissements et aux provisions	14	(80 846,735)	(86 280,044)
Autres charges d'exploitation	15	(88 333,856)	(82 834,912)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(472 903,842)	(464 485,649)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(392 925,659)	(405 248,764)
Autres gains ordinaires	16	124 272,608	49 509,584
Elements extraordinaires		-	450,600
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		(268 653,051)	(355 038,580)
Impôts sur les bénéfices		(500,000)	(500,000)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(269 153,051)	(355 538,580)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		(269 153,051)	(355 538,580)

SOCIETE SODEK SICAR
ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	<i><u>au 31 décembre</u></i> <i><u>2017</u></i>	<i><u>au 31 décembre</u></i> <i><u>2016</u></i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Prestations de services encaissées	25 982,300	7 152,280
Dividendes des SICAV obligataires	5 266,546	9 246,436
Plus ou moins-values sur cession SICAV obligataires	(1 584,322)	(4 465,733)
Produits financiers sur placement	26 316,033	36 200,078
Encaissements de jetons de présence	5 000,000	1 500,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(393 269,150)	(315 055,398)
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION	(332 288,593)	(265 422,337)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements affectés à l'acqid'immob corporelles	(776,696)	(289,000)
Décaissements affectés à l'acqid'immobfinancières sur fonds propres 17	(30 000,000)	(180 000,000)
Décaissements affectés à l'acqid'immobfinancières sur FSPME 18	(302 000,000)	(144 000,000)
Décaissements affectés à l'acqid'immobfinancières sur CDC 19	(225 000,000)	-
Paiement SOTUGAR pour le compte FSPME	(13 380,000)	-
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES OU PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(571 156,696)	(324 289,000)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Financement sur FSPME	822 950,000	257 050,000
Financement sur CDC	300 000,000	-
Encaissements pour rétrocession des participations	123 544,750	78 916,150
Remboursement des créances	21 000,000	21 000,000
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENTS	1 267 494,750	356 966,150
VARIATION DE TRESORERIE	364 049,461	(232 745,187)
Trésorerie au début de l'exercice	671 744,701	904 489,888
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 035 794,162	671 744,701

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société de développement économique de Kasserine (SODEK) a été créée sous la forme d'une société anonyme en date du 15 Mai 1997, son capital social est de 6 236 055 Dinars divisé en 1 247 211 actions de valeur nominale de 5 Dinars chacune.

La société fait appel public à l'épargne et elle est régie en tant que société d'investissement à capital risque par les dispositions du décret-loi 2011-99 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et aux fonds communs de placement à risque et les dispositions du décret-loi n°2011-100 du 21 octobre 2011 portant adaptation des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement dans le capital risque avec la législation le régissant.

NOTE 2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers de la société SODEK sont arrêtés au 31 décembre 2017 par référence aux normes comptables tunisiennes. L'unité monétaire adoptée est le Dinar tunisien. Les principes et méthodes comptables de base adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit :

1. Immobilisations corporelles et incorporelles

A la date d'entrée dans le patrimoine de la Société, Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires supportés pour mettre l'immobilisation en état de marche en vue de l'utilisation prévue.

Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciel	33,33%
- Matériel de Transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	33,33%

2. Immobilisations financières

Les participations de la SODEK sont prises en compte et évaluées en respectant les dispositions de la norme comptable N°7. Ainsi, elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la date d'inventaire, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage, sur la base des éléments suivants : l'actif net comptable résultant des états financiers publiés, la rentabilité et les perspectives de rentabilité du secteur d'activité, la conjoncture économique, ainsi que l'ancienneté des impayés des participations en rétrocession et la situation financière des promoteurs.

Si la comparaison entre le montant comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'usage fait apparaître des plus ou moins-values potentielles, seules les moins-values affectent le résultat de l'exercice et sont comptabilisées sous forme d'une provision pour dépréciation, aucune compensation n'est pratiquée avec les plus-values des titres en hausse.

Par ailleurs, les actions partiellement libérées sont présentées conformément à la norme comptable relative aux placements NCT 07.

La SODEK a signé avec l'Etat Tunisien une convention de financement et de gestion des participations pour le compte du Fonds de Développement et de Décentralisation Industrielle « FOPRODI » les participations accordées aux promoteurs sur le fond du FOPRODI figurent dans une rubrique à part au niveau du poste titres de participations à l'actif de ses états financiers, la contrepartie des participations sur les fonds du FOPRODI est inscrite au passif des états financiers, parmi les passifs non courants.

Les avances reçues par la SODEK sur cession de ses prises de participation sont enregistrées au compte « Avances sur cession de participation » au niveau du passif courant.

3. Les revenus

Les principaux revenus de la SODEK sont constitués par :

- Les dividendes et les plus-values sur cession des participations.
- Les produits des placements
- Les honoraires d'étude
- Les commissions de mise en place
- Les commissions sur la gestion des fonds du FOPRODI

Les plus-values sur cession des participations sont constatées à l'encaissement et après la réalisation des conditions juridiques de transfert des titres.

Note 3. Immobilisations

DESIGNATION	Valeur au 31/12/2016	Acquisition 2017	Valeur au 31/12/2017	Amortissement au 31/12/2016	Dotation de l'exercice	Régul. 2017	Amortissement au 31/12/2017	Valeurs nettes au 31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
Logiciel	1 568,300	776,696	2 344,996	1 568,300	43,145	-	1 611,445	-
Site Web	4 712,850	-	4 712,850	4 712,850	-	-	4 712,850	-
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 281,150	776,696	7 057,846	6 281,150	43,145	-	6 324,295	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Equipements de bureau	10 772,903	-	10 772,903	10 772,903	-	-	10 772,903	-
Mobilier de bureau	22 821,727	-	22 821,727	22 567,902	78,100	-	22 646,002	175,725
Matériel informatique	16 031,337	-	16 031,337	15 863,203	87,708	-	15 950,911	80,426
Matériel de transport	103 554,807	-	103 554,807	103 392,637	8 714,961	(17 994,000)	94 113,598	9 441,209
Agencement Amenagement et installat	8 041,831	-	8 041,831	6 621,918	871,378	51,443	7 544,739	497,092
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	161 222,605	-	161 222,605	136 846,519	9 752,147	(17 942,557)	151 028,153	10 194,452
TOTAL	167 503,755	776,696	168 280,451	143 127,669	9 795,292	(17 942,557)	157 352,448	10 194,452

(exprimé en dinars)

Note 4: Immobilisations financières

		<u>2017</u>	<u>2016</u>
Titres de participation libérés SODEK	4.1	2 782 000,000	2 807 000,000
Titres de participation non libérés SODEK	4.2	112 000,000	142 000,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK		(112 000,000)	(142 000,000)
Provisions pour dépréciations des participations SODEK		(229 808,333)	(262 807,333)
Titres de participation libérés FOPRODI	4.3	1 972 300,000	1 864 300,000
Titres de participation non libérés FOPRODI	4.4	96 000,000	30 000,000
Versements restant à effectuer sur participations FOPRODI		(30 000,000)	(30 000,000)
Titre de participation libérée FSMPE	4.5	422 000,000	144 000,000
Titre de participation non libérés FSMPE	4.6	129 000,000	-
Versements restant à effectuer sur participations FSMPE		(129 000,000)	-
Obligations convertibles FSPME/FULLA		24 000,000	-
Obligations convertibles en action CDC/SOIP		300 000,000	-
		5 336 491,667	4 552 492,667

Note 4.1 : Titres de participation libérés SODEK

	Brut	Provision	<u>Net</u>	<u>2016</u>
TP ENNEJMA	50 000,000	(25 420,000)	24 580,000	24 580,000
TP ALICO	100 000,000	-	100 000,000	22 501,000
TP SOFAC	-	-	-	55 000,000
TP AFRIQUE	40 000,000	(13 333,333)	26 666,667	26 666,667
TP INFOLAND	17 500,000	(4 375,000)	13 125,000	13 125,000
TP GHATH	40 000,000	(13 180,000)	26 820,000	26 820,000
TP FERHI PLAST	45 000,000	-	45 000,000	45 000,000
TP CLINIQUE AUTO HERMASSI	50 000,000	(49 000,000)	1 000,000	1 000,000
TP BTS	20 000,000	-	20 000,000	20 000,000
TP STE FULLA	12 000,000	(12 000,000)	-	-
TP SCITEK	500 000,000	-	500 000,000	500 000,000
TP STA THERMALE	250 000,000	-	250 000,000	250 000,000
TP ADAMOIL	138 000,000	-	138 000,000	138 000,000
TP BISCUITERIE C	36 000,000	(9 000,000)	27 000,000	36 000,000
TP LES MERVEILLES DU CENTRE	230 000,000	-	230 000,000	230 000,000
TP SOUVIR	200 000,000	(41 500,000)	158 500,000	158 500,000
TP SOIP	180 000,000	-	180 000,000	180 000,000
TP HOTEL BYZACENE	300 000,000	(45 000,000)	255 000,000	300 000,000
TP STE NEW PALST	365 000,000	-	365 000,000	365 000,000
TP STE COMPOST	26 500,000	-	26 500,000	-
TP GREEN PARC	17 000,000	(17 000,000)	-	17 000,000
TP PUNICA	120 000,000	-	120 000,000	120 000,000
TP HANNIBAL OIL	45 000,000	-	45 000,000	15 000,000
	2 782 000,000	(229 808,333)	2 552 191,667	2 544 192,667

Note 4.2 : Titres de participation non libérés SODEK

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
TP INFOLAND	17 500,000	17 500,000
TP STE COMPOSTAGE DU CENTRE OUEST	79 500,000	79 500,000
TP HANNIBAL OIL	15 000,000	45 000,000
	112 000,000	142 000,000
Versements restant à effectuer sur participations SODEK	(112 000,000)	(142 000,000)
	(112 000,000)	(142 000,000)

Note 5 : Autres actifs courants**2017****2016**

Avance sur salaire	250,000	300,000
Etat, report d'impôt sur les sociétés	75 650,851	70 562,794
Etat, report de TVA	1 801,538	1 531,938
Actionnaires comptes d'apport en capital	1 256 730,000	1 256 730,000
SCITEK dépenses pour compte	138,000	138,000
Charges constatées d'avance	1 823,521	1 748,676
Produits à recevoir	10 008,292	14 323,283
	1 346 402,202	1 345 334,691

Note 6 : Placements et autres actifs financiers**2017****2016**

Créance Béchir Fradj	24 901,300	24 901,300
Provisions pour dépréciation du compte Béchir Fradj	(24 901,300)	(24 901,300)
Echéance à moins d'un an -Prêt Afrique Marbre	33 218,850	41 551,850
Échéance à moins d'un an sur prêt El Ghaith agricole	50 000,000	50 000,000
Provisions pour dépréciations du prêt Ghaith agricole	(50 000,000)	(50 000,000)
Créance sur Abdelbasset Tlili	13 999,775	-
Intérêts courus sur Prêt Afrique Marbre	7 294,350	7 961,350
Intérêts réservés sur Prêt Afrique Marbre	(7 294,350)	(7 961,350)
	47 218,625	41 551,850

Note 7: Liquidités et équivalents de liquidités

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Banque de l'habitat (BH)	20 845,599	13 184,991
Banque Nationale Agricole (BNA)	658,422	-
Qatar National Bank (QNB) compte 001 (*)	140 155,863	112 855,631
Qatar National Bank (QNB) compte 002	7 946,629	331,687
ATTIJARI BANK	74 765,943	-
Placements en bon de caisse FSPME (*)	480 000,000	-
Placement en bons de caisse SODEK	200 000,000	500 000,000
Placement SICAV-Obligataires Banque de l'Habitat	111 142,800	45 348,149
Caisse	278,906	115,269
	1 035 794,162	671 835,727

(*) Il s'agit de fonds gérés pour le compte du fonds de restructuration des PME.

Note 8: Tableau de mouvement des Capitaux propres et résultat par actions

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Fonds social	Résultats reportés déficitaires	Résultat de l'exercice	Total
Valeurs au 31/12/2016	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(1 878 135,804)	(355 538,580)	4 078 210,282
Résultat de l'exercice 2017						(269 153,051)	(269 153,051)
Affectation du résultat de l'exercice 2016					(355 538,580)	355 538,580	-
Valeurs au 31/12/2017	6 236 055,000	7 253,711	66 575,955	2 000,000	(2 233 674,384)	(269 153,051)	3 809 057,231

Note 9 : Concours sur les ressources**2017****2016**

Affectation sur les ressources FOPRODI	2 038 300,000	1 864 300,000
Affectation sur le fonds FSPME	1 066 399,886	257 050,000
Affectation sur le fonds CDC	304 771,235	-
	3 409 471,121	2 121 350,000

Note 10 : Autres passifs courants**2017****2016**

Personnel-Charges à payer	67 895,000	79 853,664
Etat, impôts et taxes	13 679,995	6 601,057
CNSS	25 454,988	19 181,379
Charges à payer	42 021,185	38 226,717
Créditeurs divers	200,000	200,000
Produits constatées d'avance	3 260,464	1 944,027
Divers	-	2 160,000
	152 511,632	148 166,844

Note 11 : Avance sur rétrocession de participation**2017****2016**

Avance sur rétrocession de participations	330 794,675	265 400,825
	330 794,675	265 400,825

Note 12 : Revenus des titres de placements

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Plus values sur cession de participations	29 150,000	-
Dividendes des SICAV Obligataires	5 266,546	9 246,436
Plus values sur cession des SICAV	623,681	53,924
Moins-values sur cessions des SICAV	(2 172,366)	(4 519,657)
Plus-values sur réactualisation des SICAV	683,505	-
Moins-values sur réactualisation des SICAV	(95,461)	(95,461)
Jetons de présence	2 075,000	5 300,000
Produits financiers sur prêts en comptes courants	667,000	1 572,540
Produits financiers sur bons de caisse	26 316,033	34 695,820
Commission de gestion des ressources FSPME	-	664,808
Produits sur obligations convertibles en actions	1 371,657	-
Commission d'études	16 423,000	12 568,475
Intérêts des comptes courants	(330,412)	-
	79 978,183	59 486,885

Note 13 : Charges de personnel

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Salaires	260 123,526	237 675,174
Charges pour congés à payer	(5 781,797)	5 599,724
Cotisation CNSS	35 589,906	37 680,236
Prime accident de travail	1 073,927	1 137,001
Charges patronal CNRPS	4 834,577	4 612,545
Autres charges de personnel	3 643,548	2 808,413
Frais de formation	3 639,564	5 857,600
Don au personnel SODEK	600,000	-
	303 723,251	295 370,693

<i>Note 14 : Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	43,145	-
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	9 803,590	22 372,044
Dotations aux provisions pour dépréciation des participations	71 000,000	63 908,000
	80 846,735	86 280,044

<i>Note 15 : Autres charges d'exploitations</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Achats fournitures de bureau	1 085,940	684,776
Achats divers	393,529	293,330
Carburants	16 808,960	15 936,000
Electricité	1 509,950	878,900
Eau	205,418	197,424
Location	10 947,811	10 426,490
Entretiens et réparations	9 018,132	5 128,965
Assurance SOTUGAR	900,000	450,000
Assurance matériel de transport	2 887,268	3 087,051
Assurance siège social	163,454	-
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 489,321	13 217,187
Charges diverses ordinaires	1 280,506	2 575,053
Frais de déplacements	2 188,500	1 029,720
Frais de restauration	8 825,879	7 648,670
Frais postaux et de télécommunication	3 201,996	2 403,506
Frais et Commissions bancaires	302,570	727,489
Impôts et taxes	10 408,029	10 794,196
Droits de timbres et frais d'enregistrements	466,593	356,155
Jetons de présence	5 250,000	3 250,000
Cotisations ATIC	4 000,000	4 000,000
	88 333,856	83 084,912

<i>Note 16 : Autres gains ordinaires</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
---	--------------------	--------------------

Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	103 999,000	45 648,310
Reprises sur amortissement des immobilisations corporelles	17 994,000	-
Autres gains ordinaires	442,500	0,030
Produits divers ordinaires	1 837,108	4561,844
	124 272,608	50 210,184

<i>Note 17 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations sur fonds propres</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
--	--------------------	--------------------

TP HANNIBAL OIL	30 000,000	15 000,000
TP PUNICA INGREDIENT	-	120 000,000
	30 000,000	135 000,000

<i>Note 18 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières FSPM</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
---	--------------------	--------------------

TP AUTO HERMASSI	-	29 000,000
TP POLYMERES ET COULEURS	-	65 000,000
TP THALA TEX	50 000,000	50 000,000
TP STE SAV	100 000,000	-
TP STE SOCOC	102 000,000	-
TP STE FOLLA	26 000,000	-
Obligations convertibles FSPME/FULLA	24 000,000	-
	302 000,000	144 000,000

<i>Note 19 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières CDC</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
--	--------------------	--------------------

Obligations convertibles en actions CDC/SOIP	225 000,000	-
	225 000,000	-

LES ENGAGEMENTS HORS BILAN DE LA SODEK-SICAR AU 31/12/2017

1. Les engagements donnés

La SODEK n'a donné aucun engagement depuis sa création (ni cautionnement, ni aval, ni hypothèque, ni autre type d'engagement)

2. Les engagements reçus par société du portefeuille

Société	Cessionnaire	Type de convention	Nbre de traites reçues	Montants des traites (DT)	Nantissement sur titres du cessionnaire	Garantie reçue (SOTUGAR, FNG,...)
Ennejma	Kamel Fakraoui	Portage	10	66.273,250	1026 actions ordinaires d'une valeur nom. de 100 DT	Aucune
Infoland	Med Jalel Eddine Bouallagui	Portage	06 SODEK 06 FOPRODI	51.976,600 70.026,000	1400 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	SOTUGAR sur un mt de 17.500 DT
Groupe Ferhi Plast	Néji FERHI	Portage	15 SODEK 10 FOPRODI	66.573,000 70.947,500	2500 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Afrique de Marbre	RachedAbbassi	Portage	06 SODEK 12 SODEK C.C.A. 03 FOPRODI	78.940,000 115.880,900 96.840,000	4700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Garantie FNG sur 40.000 DT
ALICO	Aicha Belkhir	Portage	09 SODEK	100.000,000	10.000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Elghaith Agricole	Mohieddine MAAYOUFI	Portage	10 participations 11 C.C.A.	51.874,000 56.963,910	5.940 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Station thermale	Msadek SAYHI	Pacte d'actionnaires	----	----	23750 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Green Parc de loisir	Abdellatif GANZOUI	Pacte d'actionnaires	----	----	1100 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Fulla	Amel Bouazzi	Pacte d'actionnaires	06 FOPRODI	27.820,350	---	Aucune
SOIP	Ahmed Ouni	Pacte d'actionnaires	09 FOPRODI	464.508,000	---	Aucune
Adam Oil	Gharsalli Soumaya	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	354.528,200	5000 actions	SOTUGAR sur un mt de 138.000 DT
Biscuiterie du Centre Ouest	Tarek Mhadhbi	Pacte d'actionnaires	11 FOPRODI	94.126,500	---	SOTUGAR sur un mt de 36.000 DT
Compostage du Centre Ouest	MohieddineGharsalli	Pacte d'actionnaires	---	---	10650 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10 DT	Aucune
Société	Cessionnaire	Type de	Nbre de	Montants	Nantissement	Garantie

		convention	traites reçues	des traites (DT)	sur titres de cessionnaire	reçue (SOTUGAR, FNG,...)
New plastcompany	Tarek Gassoumi	Pacte d'actionnaires	08 FOPRODI	447.522,000	1960 actions ordinaires d'une valeur nom De100DT	Aucune
SOUVIR	Tahar Guesmi	Pacte d'actionnaires	---	---	1199 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	SOTUGAR sur un mt de 200.000 DT
Les merveilles du centre	Sonia Tlili	Pacte d'actionnaires	17 FOPRODI	544.560,000	---	Aucune
SOFAC	AbdelbassetTlili	portage	02 traites SODEK+FOPRODI	61.383,950	1700 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	FNG sur un mt de 55.000
Clinique Auto Hermassi	Hermassi Med Abderraouf	portage	13 traites	77.477,000	1150 actions ordinaires d'une valeur nom. De 10DT	Aucune
Byzacène	Tahar SAYHI	Pactes d'actionnaires	---	----	3000 actions ordinaires d'une valeur nom. De 100DT	Aucune
Punica Ingrédients	Med Rachdi Bennani	Pactes d'actionnaires	---	---	---	Aucune
Hannibal Oil	Kamel Naddari	Pacte d'actionnaires	13 FOPRODI	307.200,000	---	SOTUGAR sur mt de 15.000 DT
Polymères et couleurs	Med Khaled Bouallagui	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 65.000 DT FSPME
Thalatex	Hassen ZIDI	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 100.000 DT FSPME
SAV	Montassar Bouhleli	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 200.000 DT FSPME
SOCOC	Fadhila Dhahbi	Pacte d'actionnaires	---	---	---	SOTUGAR sur mt de 102.000 DT FSPME

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR**

I – RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS

Messieurs,

1. Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par l'assemblée générale de la société, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SODEK-SICAR, tels qu'ils sont annexés au présent rapport; qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, à l'exception de ce qui a été décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SODEK-SICAR au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

1- Le conseil d'administration de la SODEK-SICAR réuni le 25 mai 2012, a appelé les actionnaires de la société à libérer la deuxième moitié de l'augmentation du capital social.

Au 31 décembre 2017, deux actionnaires n'ont pas libérés leur part restante dans l'augmentation du capital social.

Durant l'exercice 2017 et les exercices précédents, la SODEK-SICAR, n'a ni facturé aux actionnaires défaillants ni pris en charge en comptabilité, le montant des intérêts de retard sur la partie du capital non encore libérée totalisant 1 256 730 dinars au 31/12/2017, comme stipulé par l'article 326 du code des sociétés commerciales et l'article 11 des statuts, ces intérêts seraient de l'ordre de 75 403 dinars pour l'exercice 2017.

2 - La SODEK SICAR a souscrit et libéré pour un montant de 500 000 dinars dans le capital de la SCITEK sans conclure une convention de rétrocession comme il est requis par la réglementation en vigueur et notamment l'article 22 nouveau du décret-loi 2011-99.

3 - La BNA a libéré en date du 06/03/2014 sa quote-part dans la deuxième moitié de l'augmentation du capital social s'élevant à 548 797 dinars, selon l'article 14 du décret-loi 2011-100, la SODEK SICAR dispose de deux années à compter du 01 janvier de l'année suivant celle de la libération pour investir 75% des sommes mises à sa dispositions dans des projets implantés dans les zones de développement régional et régis par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements.

Aux termes de l'article 6 paragraphe VI, du décret-loi 2011-100 du 21 octobre 2011, la SODEK-SICAR se trouve en cas de déchéance fiscale solidaire avec les souscripteurs dans la limite du montant dont ils ont bénéficié du paiement de l'impôt due par les souscripteurs et des pénalités de retard en rapport.

Nous signalons qu'à la date du 31 décembre 2017, la SODEK SICAR n'a pas été en mesure de réaliser les pourcentages d'investissements exigés par le décret-loi en question.

4 - La société a comptabilisé une provision pour dépréciation des titres de participation sur la société « Hôtel Byzacène » à hauteur de 45 000 dinars, en prenant en considération les perspectives futurs présentées par la direction de l'hôtel.

Le montant provisionné pourrait s'avérer insuffisant en raison des déficits accumulés et du retard observé dans la réalisation du projet. L'insuffisance de provision pourrait avoisiner à notre avis les 100 000 dinars soit un tiers de la valeur totale de la participation.

5 - Au 15 mai 2018, le niveau de liquidité de la société représente un montant de 314 027 dinars, duquel il faudrait retrancher des engagements financiers à venir auprès du FOPRODI à hauteur de 118 829 dinars, ce qui laisserait un reliquat de trésorerie disponible de 195 198 dinars. Ce qui couvrirait à peine les charges d'exploitations de huit mois d'activité.

Au 31 décembre 2017, les états financiers montrent que les fonds propres de la société sont devenus en deçà de la moitié de son capital social libéré en raison des pertes subies, il y a lieu de convoquer une assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Les états financiers ne fournissent pas des informations adéquates sur cette question.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance de la société pour les états financiers

Le conseil d'administration de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction de la société qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la direction de la société de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II - RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

1- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. La synthèse de cet examen figure au niveau de notre lettre de direction.

Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception des situations décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves ».

2- En application de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous nous sommes assurés de la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis le : 20 JUN 2018

Le Commissaire aux Comptes



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA
SOCIETE SODEK-SICAR**

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Opérations réalisées relative à des conventions antérieures

I-La SODEK SICAR et la BFPME ont signé le 05 mars 2015 une convention de gestion d'un fond de capital investissement dans le cadre de l'intervention du Fonds de soutien des petites et moyennes entreprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 31 mars 2015.

II- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Suivant la décision du conseil d'administration en date du 17 mars 2011 et la décision du conseil d'administration en date du 31 mars 2015, le président directeur général de la SODEK-SICAR monsieur Tahar Nasri a perçu durant l'exercice 2017, les avantages et rémunérations suivants :

- Un salaire annuel net de 44 087 dinars.
- Des bons de carburant pour une valeur globale de 8 919 dinars.
- Des tickets de restauration pour une valeur globale de 873 dinars.

Par ailleurs, monsieur le président directeur général dispose d'une voiture de fonction et d'une prise en charge d'un quota de sa consommation téléphonique.

Il est à noter que les jetons de présence revenant aux administrateurs sont enregistrés parmi les charges de l'exercice 2017 pour un montant de 5250 dinars.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le : 20 JUIN 2018

Le commissaire aux comptes

Karim SETHOM



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'K. SETHOM'. To the right of the signature is a circular blue ink stamp. The stamp contains the following text: 'KARIM SETHOM' at the top, 'Résidence Ines' and 'Bd de la Terre' on the next line, 'Centre Urbain Nord' and '1063 Tunis' on the next line, 'Tel: +216 71 822 723' and 'Fax: +216 71 822 724' on the next line, and 'Expert Comptable' at the bottom. There are small stars on either side of the contact information.